

Chroniques universitaires



TABLE DES MATIÈRES

Dies Academicus 2022, Samedi 5 novembre 2022

Allocution de M. Kilian Stoffel Recteur de l'Université de Neuchâtel	6
Allocution de Mme Gillian Gay Étudiante, Master en droit	12
Allocution de Mme Crystel Graf Conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports	16
Allocution de Mme Ruth Dreifuss Ancienne présidente de la Confédération	22
Collation des doctorats <i>honoris causa</i>	26
Laudatio de M. Carl-Erik Särndal , docteur <i>honoris causa</i>	27
Laudatio de Mme Ruth Dreifuss , docteure <i>honoris causa</i>	29
Laudatio de M. Yves Pigneur , docteur <i>honoris causa</i>	32
Laudatio de M. Michel Zink , docteur <i>honoris causa</i>	34
Discours de réponse de M. Michel Zink au nom des récipiendaires	36

Leçons inaugurales 2022

M. Simon Pierre Chevarie Cossette, Faculté des lettres et sciences humaines **40**
Relever le défi déterministe, une défense à la fois

Mme Delphine Clara Zemp, Faculté des sciences **56**
La biodiversité dans tous ses états

Mme Sandra Hotz, Faculté de droit **64**
Résumé

Mme Maike Elisabeth Debus, Faculté des sciences **65**
Feeling your job is at stake: Perceiving and reacting to job insecurity

Mme Sabrina Burgat, Faculté de droit **73**
Résumé

Mme Mélanie Levy, Faculté de droit **74**
Résumé

Mme Thalia Brero, Faculté des lettres et sciences humaines **75**
Résumé

Hommage aux disparus **77**

DIES ACADEMICUS 2022
L'UNIVERSITÉ DANS
TOUTES SES DIMENSIONS
5 NOVEMBRE 2022
NEUCHÂTEL
AULA DES JEUNES-RIVES

M. KILIAN STOFFEL
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



Allocution

Il y a quelques jours, je me promenais devant le bâtiment principal de l'Université, là-bas (*geste*), sur l'Avenue du 1^{er}-Mars. Bref, je m'baladais sur l'avenue...

Le cœur ouvert à l'inconnu...

J'avais pas forcément envie de dire bonjour à n'importe qui, mais je laissais mon esprit vagabonder. Et tout à coup, j'ai vu un objet par terre.

Je me suis baissé pour le ramasser (*ramasser le stylo*). C'était un vieux stylo avec le logo de l'Université de Neuchâtel. J'ai commencé à l'examiner, et je ne sais pas ce qui s'est passé. C'est comme si j'étais entré dans une autre dimension, qui m'a fait voir à travers le temps.

J'ai vu l'histoire de ce stylo défiler devant mes yeux.

Cette histoire a commencé en 2015. Cela se passait à l'institut de langue et littérature allemandes. Ce jour-là, l'équipe accueillait une chercheuse qui arrivait d'Allemagne. Elle venait de recevoir une bourse pour venir à Neuchâtel. Son domaine d'étude, c'était la littérature allemande, Son objet d'étude, c'était la plume d'oie en tant qu'instrument d'écriture.

Alors là vous vous dites : « mais qu'est-ce qu'il raconte, le recteur de Neuchâtel ? Il trouve un stylo par terre et il nous parle de plumes d'oie. » Je vais vous expliquer. Justement, lorsque cette nouvelle chercheuse est arrivée dans son institut d'accueil, on raconte que son poste de travail n'était pas encore équipé d'un ordinateur. Pour se moquer un peu, ses collègues lui ont donné ce stylo, et ils lui ont dit : « Si tu travailles avec des plumes d'oie, un ordinateur aurait été trop moderne pour toi, un stylo suffira. »

Eh oui, même parmi les universitaires, il y a encore ce cliché que les littéraires sont des inadaptés digitaux. Mais ce n'est pas vrai et vous voulez connaître la suite ? Cette chercheuse a publié quelques années plus tard une thèse sur les l'écriture avec des plumes d'oie. Et sa thèse, elle l'a publiée sous forme numérique. Elle a été l'une des premières à bénéficier d'un soutien à la publication des recherches en open access. C'est un nouvel eldorado rendu possible par la **digitalisation**. Et une chercheuse de plumes d'oies qui s'est finalement montrée très moderne.

Lorsqu'elle a terminé son séjour de recherche à Neuchâtel, quelques années plus tard, la chercheuse aux plumes d'oie a laissé le stylo parmi d'autres affaires qu'elle ne voulait pas emporter. Une professeure de sciences sociales, qui enseigne dans le cursus de biologie et ethnologie, a récupéré ce stylo. Et elle l'a oublié sur son pupitre après un cours qu'elle donnait à la Faculté des sciences. Un étudiant a pris avec lui le stylo devenu orphelin. C'est là que l'histoire continue.

En 2019, vous vous rappelez peut-être, une jeune écolière suédoise a commencé à faire la grève le vendredi. Pas d'avenir, pas d'école !

C'était violent pour nous, les vieux universitaires, qui pensons que l'école est justement le meilleur moyen d'assurer son avenir. Mais cet appel a rencontré les préoccupations de notre jeunesse. Des étudiantes et des étudiants ont aussi posé leur stylo le vendredi pour faire la grève. Et ce stylo-là. Eh bien il faisait partie du lot.

Un professeur qui passait par là a trouvé le stylo abandonné et il s'est dit : « Comment faire pour répondre à ces préoccupations ? Il a écrit quelques mots sur une feuille avec ce stylo. C'était le début d'un concept. Voici ce que c'est devenu :

Chaque vendredi, une enseignante ou un enseignant de l'Université donnait un cours sur un thème en lien avec le changement climatique. Il a été question de pluviométrie et

d'accès à l'eau, de ce qu'est l'économie verte, des défis que pose l'énergie consommée par la numérisation, de la pollution de sols, du recyclage et même des ressorts psychologiques de la négation du changement climatique. Bref, on a parlé de la **durabilité** en général.

On a appelé ça les Green Fridays, les vendredis verts, et une dizaine de professeur-e-s les ont animés sur leur temps libre, en plus de leurs activités ordinaires d'enseignement, de recherche, de gestion et de participation au rayonnement de l'Université.

Puisque les Green Fridays ont fait appel à des enseignantes et des enseignants de toutes les facultés, ce n'est pas étonnant que le stylo ait continué son voyage dans l'Université de Neuchâtel. Après un passage en Faculté de droit, au secrétariat chargé des formations continues, il a atterri dans le bureau de la responsable du Master en logopédie.

L'été dernier, après deux années où les séjours à l'étranger, en particulier les voyages intercontinentaux, ont été impossibles, ou en tout cas très compliqués, deux étudiantes en logopédie ont souhaité partir en semestre de mobilité au Canada. Problème : cela va leur faire manquer un cours à Neuchâtel qui est essentiel pour qu'elles obtiennent leur Master. Et en plus ce cours n'est donné qu'une année sur deux. Une discussion s'engage. Les logopédistes sont des spécialistes de la parole, et le **dialogue** va s'avérer fructueux.

Tout d'abord on se dit que c'est facile, après deux années de Covid, on sait donner des cours en streaming. Les étudiantes n'ont qu'à le suivre depuis le Canada. Mais bon, le cours a lieu le matin à Neuchâtel, donc en pleine nuit au Canada. Mais on a aussi l'habitude de faire des enregistrements. Ils ne sont pas systématiques mais recommandés à Neuchâtel. Alors on décide d'enregistrer le cours pour ces deux étudiantes en mobilité. Elles peuvent le voir dans les jours qui suivent, sans devoir se lever au milieu de la nuit.

Pour formaliser tout cela, on signe un contrat pédagogique. J'imagine que vous devinez quel stylo a été utilisé pour la signature. Et voilà que par-delà un océan, on échange en différé, on dialogue à distance entre une enseignante et deux étudiantes, pour offrir de bonnes conditions d'étude.

On retrouve enfin notre stylo lors de la dernière rentrée, il n'y a même pas deux mois. La semaine avant les cours, l'Université de Neuchâtel organise un Campus d'été. C'est une semaine de cours et d'ateliers pour les étudiantes et les étudiants qui vont commencer un bachelor. On les prépare à ce qui les attend, en leur donnant des clés pour prendre des notes efficacement, pour bien se préparer aux examens, pour réviser en gérant le stress, pour apprendre le fonctionnement d'une université, pour savoir réagir aux discriminations si on en est victime ou témoin, pour préparer son avenir professionnel après les études, et plein d'autres choses.

A la fin d'une présentation, une étudiante va vers l'intervenant pour lui poser une question et elle lui dit : « Je suis dix, comment je dois faire ? » L'intervenant ne comprend pas la question. Pourquoi cette jeune femme a un prénom qui est un numéro ? Il se dit qu'elle est peut-être fan de la série Stranger Things, dont l'héroïne s'appelle Onze, et elle a choisi Dix comme surnom ? Après un moment de flou, l'étudiante demande un stylo à l'intervenant. Oui, oui, vous avez tout juste ! C'est ce stylo-là, mais j'avoue que j'avais perdu sa trace et que je ne sais pas comment il est arrivé au Bâtiment principal de l'Université. Je crois qu'il était passé par la Faculté des sciences économiques, lors de la création, au printemps 2020, d'un Centre de recherche sur l'économie du luxe. Un centre qui associe six universités suisses, trois hautes écoles spécialisées, et d'autres instituts partenaires.

Mais bon, je reviens à mon histoire. L'étudiante prend donc le stylo et elle écrit D-Y-S (*prononcer les lettres*). La lumière s'allume dans l'esprit de l'intervenant. Ah oui, les troubles du langage et de l'apprentissage, qu'on appelle les troubles « DYS », et dont le plus connu est la dyslexie. L'intervenant sait que l'Université a pris des mesures de soutien, dans le cadre de sa stratégie d'égalité des chances et de **diversité**. Mais il n'est pas très au clair. Heureusement un collègue du Service académique passe par-là et explique qu'il faut s'annoncer auprès du secrétariat de la faculté, et aussi à ses enseignantes et ses enseignants.

On dit à l'étudiante de ne pas le faire dans les jours qui viennent, car les facultés sont toujours débordées lors de la rentrée. Mais il faut aussi s'annoncer sans trop attendre non plus, pour ne pas donner l'impression, une semaine avant l'examen, qu'on cherche à obtenir des aménagements parce qu'on doute de son travail de révision. Des mesures peuvent être prises, par exemple allonger le temps à disposition pour un examen.

Des histoires comme celles que je viens de vous raconter, il y en a des dizaines. Et ce qui est incroyable, c'est que pour chacune d'entre elle, ce stylo a joué un rôle.

Par exemple, je vous ai dit tout à l'heure que le stylo était passé par le service de formation continue de la Faculté de droit. Eh bien ce stylo a servi à signer les attestations de participation et les diplômes de toutes les formations continues organisées en 2020. Oui, oui en 2020. Lorsque le pays était confiné, on a continué d'offrir des formations continues à distance. Cette année-là, toutes facultés confondues, il y en a eu 43, qui ont concerné 3012 personnes exactement. Environ 2600 personnes pour des formations de courte durée et 400 pour des formations certifiantes, la plupart à distance.

Comme la Faculté de droit est la principale organisatrice de formations continues, le stylo y a passé quelques semaines. C'est pour ça qu'on l'a aussi utilisé, dans cette faculté, pour dessiner les esquisses du logo du LexTech Institute, en octobre 2020. Un institut de recherches interdisciplinaires sur les technologies numériques et leurs implications juridiques et sociétales.

C'est aussi avec ce stylo que le printemps dernier, on a rempli la fiche d'arrivée de deux chercheuses ukrainiennes fuyant leur pays en guerre. Elles sont arrivées à l'Université de Neuchâtel au mois de mai dernier. Il y a Khrystyna, spécialiste de l'intelligence artificielle et du machine learning qui travaille dans les sciences de l'éducation à l'Institut de psychologie et éducation. Il y a Alona qui est spécialisée dans le droit pénal. C'est grâce au programme Scholars at Risk, qui offre une protection aux scientifiques menacé-e-s dans leur pays, et au Fonds national suisse de la recherche scientifique, le FNS, que leur arrivée a été possible.

Arrivé là, vous allez me demander : « Mais où il veut en venir avec ces histoires de stylo ? ». Le thème, aujourd'hui, c'est les 4D : Dialogue, Digitalisation, Diversité et Durabilité. Ce sont les axes du Plan d'intentions, qui présente la stratégie de l'Université pour les quatre années à venir. Pourquoi est-ce qu'on ne nous annonce pas de grands projets d'avenir ?

On connaît les ambitions de l'Université, on connaît aussi les chiffres des finances cantonales. On discute aujourd'hui d'un financement qui serait, en 2026, 2 millions en-dessous de ce qu'il était en 2016. Je ne le cache pas : il sera très difficile de développer l'Université en réalisant les projets que nous voulons réaliser en matière de Dialogue, de Digitalisation, de Diversité et de Durabilité. Oui ce sera Difficile, avec un grand D.

L'Université devra pourtant relever ce grand défi. Elle suivra son chemin en s'appuyant sur ses atouts spécifiques, sur ses domaines de compétences, sur tout ce qui la fait rayonner loin à la ronde. Vous les connaissez, j'en parle souvent, mais aujourd'hui j'ai préféré vous parler d'autre chose.

J'ai voulu vous dire autre chose parce que vous avez bien lu le titre de ce Dies academicus : l'Université dans TOUTES ses dimensions. En vous racontant ces histoires, j'ai voulu mettre en évidence des aspects méconnus de ce qui se passe à l'Université de Neuchâtel :

- la recherche en littérature étrangère, dans un institut dont on parle forcément très peu en terre francophone, mais qui forme, entre autres, les enseignantes et les enseignants d'allemand de demain ;
- nos professeur-e-s qui, bénévolement, mettent sur pied une série de conférences pour dire à la jeunesse que ses préoccupations sont entendues, et pour proposer des pistes qui considèrent que oui, il y a un avenir ;
- la mobilité étudiante, et les trésors d'inventivité dont notre service en charge de la mobilité, avec les enseignantes et les enseignants, doit parfois faire preuve pour la rendre possible ;
- une discussion entre une étudiante qui vient d'arriver et deux collaborateurs qui s'efforcent de l'orienter pour qu'on puisse tenir compte de ses besoins spécifiques.

Tout ce que je vous ai raconté, ce n'est pas l'image habituelle que nous aimons donner, ce ne sont pas les grands succès qui font parler loin à la ronde, et pourtant j'en aurais quelques-uns à vous raconter.

Non, ce sont des choses invisibles, des choses humaines de tous les jours, ce sont des anecdotes. Des instantanés de la vie universitaire parmi les milliers de petits accomplissements qui font de notre institution ce qu'elle est. Ces anecdotes, elles sont vraies à la base, je reconnais que je les ai un peu scénarisées pour l'occasion. Et, vous vous en doutez, le stylo qui nous a permis d'explorer les dimensions de l'Université – ce stylo – c'est une invention.

Pourtant je le tiens bien en main, ce stylo. Et puisque mon discours aura finalement quand même évoqué, très indirectement, la stratégie de l'Université, les éléments de son Plan d'intentions, qui débouchera sur un Mandat d'objectifs voté par le Grand Conseil neuchâtelois, et enfin sur un Contrat de prestations signé par le Conseil d'Etat et l'Université, je crois que je vais le garder, ce stylo. C'est avec lui que je signerai le prochain Contrat de prestations 2023-2026. Pour que nous prenions soin de l'Université. Dans toutes ses dimensions.

Avant de passer la parole à la personne qui suivra sur scène, j'aimerais rendre à César ce qui appartient à César. Je veux vous parler d'un paléontologue italien. Il s'appelle Alberto Angela et il a écrit un livre sur l'histoire de l'Empire romain. Dans ce livre, il imagine le voyage d'une pièce de monnaie, un sesterce, qui passe de main en main et se retrouve aux quatre coins de l'Empire. Cela lui permet de raconter l'histoire d'une période, dans toutes ses dimensions. Je lui dois l'idée du discours que je viens de faire.

MME GILLIAN GAY
ÉTUDIANTE, MASTER EN DROIT



Allocution

Madame la Présidente de la Confédération,
Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Président du Conseil de l'Université,
Chères étudiantes, chers étudiants,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très émue et honorée d'avoir été invitée à prendre la parole, pour célébrer avec vous, cher public, cette tradition ancestrale qu'est le Dies Academicus.

Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant un matin, entre deux cours de droit des assurances sociales, un message sur mon répondeur de la part du Décanat de la Faculté de droit.

Pour ne rien vous cacher, ma première réaction a été de me demander quelle bêtise j'avais bien pu faire, alors que j'apercevais l'arrivée de ce marathon universitaire que je courais depuis

quelques années déjà. J'étais bien entendu loin de m'imaginer que cet appel et les différents échanges qui ont suivi, me mèneraient devant vous aujourd'hui.

Cette année, l'Université se met dans tous ses états, ou plutôt, toutes ses dimensions. Parmi toutes celles qui la composent, aussi diverses et variées soient-elles, ce sont les dimensions du dialogue ; de la digitalisation ; de la diversité et de la durabilité qui sont mises à l'honneur.

En tant qu'étudiante, je me suis longuement questionnée sur la portée de ces termes, qui sont à la fois si familiers, et pourtant si vagues lorsque l'on tente de les définir. Est-ce qu'aujourd'hui, une institution qui se veut moderne et crédible se positionnerait réellement contre le dialogue, contre la digitalisation, contre la diversité et contre la durabilité ? Cela ne doit toutefois pas nous empêcher de creuser afin de voir, d'un point de vue d'une étudiante, ce qui se cache derrière ces concepts.

Le dialogue est un exercice qui semble à première vue facile, mais qui requiert en réalité un savant mélange de dextérité, de finesse et d'ouverture d'esprit.

Le recours au dialogue a dangereusement tendance à décliner. Dans une société en constante accélération, prendre le temps d'établir un dialogue constructif est une démarche bien trop souvent considérée comme superflue. Favorisée par sa taille humaine, l'Université de Neuchâtel a toujours cherché à mettre en avant la proximité qu'elle souhaite entretenir avec les membres de sa communauté. Les étudiantes et les étudiants disposent par exemple de voix représentatives dans les différents Conseils de Faculté. Malgré cela, les décisions qui se prennent dans ces conseils ne considèrent souvent que trop peu les revendications portées par les étudiantes et les étudiants. On peut ainsi se demander, si, malgré les voies de dialogues existantes, la parole étudiante est réellement prise en compte à sa juste valeur. L'initiative de l'Université de redonner au dialogue une importance toute particulière est louable, et constitue à mon sens la première étape pour l'établissement d'une communication de meilleure qualité.

En pleine ère numérique, la technologie se développe de manière fulgurante, rendant possible ce que l'on a longtemps considéré comme impossible. Ces diverses évolutions technologiques impactent déjà la vie universitaire. Elles ont notamment permis, pendant de nombreux mois, de maintenir un enseignement de qualité pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'Université lors de la crise sanitaire. Le service informatique et télématique ainsi que l'ensemble du personnel se sont pliés en quatre afin de mettre en place des alternatives efficaces dans des temps records, ce qui démontre la grande capacité d'adaptation de l'Université face aux nouvelles technologies.

Si la technologie permet de manière générale de faciliter la vie quotidienne, elle s'accompagne de certains dangers. L'Université en a fait les frais très récemment. Alors que l'on se remettait à peine de la crise de COVID-19, l'institution a été victime d'une attaque informatique de grande

ampleur. L'enjeu actuel est donc de continuer à intégrer le digital dans la vie universitaire, tout en jonglant avec les dangers inhérents à ces nouvelles technologies.

Promouvoir la diversité implique de mener simultanément plusieurs combats sur plusieurs fronts. Parmi ces combats, on peut notamment citer la promotion de l'égalité des genres, la lutte contre le racisme ou encore l'intégration des personnes en situation de handicap. Ce sont des thématiques qui ne devraient plus avoir besoin d'être abordées mais qui, en l'état de la société, nécessitent encore de l'être. Investir, afin de permettre à chacune et à chacun de bénéficier d'une égalité des chances, indépendamment de ses origines socio-économiques ou de son identité, est toujours une action bienvenue. Le Bureau social de l'Université effectue un travail remarquable en matière de promotion de la diversité, toujours plus complexe à mesure que la précarité étudiante s'accroît.

A mon sens, la diversité au sein du campus s'exprime également à travers les échanges. Dans un pays qui a tendance à se refermer sur lui-même, il est important de souligner les efforts continus que fournit en particulier le Bureau de la mobilité, année après année, afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de se former, en Suisse et à l'étranger, dans des conditions optimales.

La durabilité finalement, est une thématique qui résonne fortement dans la conscience populaire, particulièrement aujourd'hui, à l'heure où les questions énergétiques sont au centre des considérations et où les dérèglements climatiques commencent à démontrer l'étendue de la gravité de la situation actuelle. La responsabilité, en matière de durabilité, ne repose pas sur des catégories définies de la population. Nous sommes toutes et tous responsable de nos actions et des conséquences de ces dernières sur notre planète.

Pour tout le monde et dans toutes les disciplines, il est nécessaire aujourd'hui de prendre ce virage de la durabilité et de trouver des solutions globales aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre société. Comme chacune et chacun d'entre nous, l'Université de Neuchâtel a un rôle à jouer en matière de durabilité. Elle se doit de montrer l'exemple, dans son fonctionnement certes, mais également en donnant la possibilité aux étudiantes et aux étudiants, dans tous les domaines d'enseignement, de réfléchir aux enjeux particuliers que pose l'adoption d'un mode de vie durable.

Après ces quelques réflexions, force est de constater que l'Université dispose encore d'une certaine marge de progression. En particulier, je suis curieuse de connaître la manière dont l'Université va combiner, dans ses actions, digitalisation et durabilité, sachant que ces deux dimensions ont plutôt tendance à s'exclure. Cela dit, il ne faut pas se méprendre sur la portée de mes paroles. Agir afin de se développer dans ces quatre dimensions s'avère particulièrement ambitieux. Il ne faut cependant pas se laisser effrayer par l'ampleur de la tâche, et cela, je pense que l'Université l'a bien compris. Je ne doute en aucun cas des progrès futurs qui vont être réalisés.

Comme je l'ai laissé entendre au début de mon message, je ne serai pas en mesure de constater les fruits de la stratégie adoptée par l'Université. Mon parcours universitaire touche aujourd'hui à sa fin, et après avoir fréquenté les bancs de l'Université cinq années durant, il est venu le temps pour moi de clore ce chapitre.

Alors à toi, Université de Neuchâtel, pour qui j'ai développé un profond attachement au fil des années, et que je quitte non sans un certain pincement au cœur, je souhaite t'adresser ces mots finaux : parfois, s'affirmer dans une certaine direction peut s'avérer risqué. Mais toi, tu as de la chance, car tu as la possibilité de demander du soutien à plus de cinq mille professeur-e-s, collaboratrices et collaborateurs, étudiantes et étudiants qui te fréquentent chaque jour. Alors si tout seul, on ne va pas plus vite, sache qu'ensemble, on va assurément plus loin.

Merci pour votre attention.

MME CRYSTEL GRAF
CONSEILLÈRE D'ÉTAT
CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS



Allocution

Madame la conseillère fédérale émérite,
Madame la présidente du Grand Conseil,
Messieurs les conseillers nationaux,
Monsieur le président du Conseil de l'Université,
Monsieur le recteur,
Madame la vice-rectrice,
Messieurs les vice-recteurs,
Mesdames et Messieurs les doyens, vice-doyens et vice-doyennes,
Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes des autorités fédérales,
cantonales et communales,
Mesdames, Messieurs les membres de la communauté universitaire,
Madame et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

4D - quatre Dimensions : L'Université dans toutes ses dimensions...

Le titre du Dies 2022, fait évidemment référence au plan d'intentions 2023- 2026 de l'Université, placé sous quatre mots-clés : dialogue, digitalisation, diversité et durabilité.

Vous me permettrez de relever que l'Université aurait pu ajouter un 5^e D – celui de **Défis**, les défis auxquels nous devons faire face avec la succession de crises que nous connaissons depuis 2 ans et demi, avec celles qui surgissent chaque jour et celles qui ne manqueront pas de survenir à l'avenir.

L'année passée, nous nous croyions presque sortis de la crise sanitaire – nous ne savions pas que nous attendaient l'agression russe en Ukraine, la crise énergétique, le retour de l'inflation, les cyberattaques et, en Europe, la montée des extrémismes, de partis en marge de la démocratie.

Les défis également d'un changement sociétal ; une nouvelle génération, dont les injonctions, certes parfois contradictoires, doivent nous pousser à penser autrement, à repenser nos acquis pour concevoir et rendre possible de nouveaux équilibres.

Il nous faut réapprendre l'humilité, l'humilité qu'il y a à admettre que l'on ne peut pas donner des réponses assurées et définitives.

Mais ces défis doivent être des opportunités. En particulier, l'opportunité de faire preuve de créativité dans les réponses à apporter. De défier l'existant pour construire des solutions innovantes.

Mesdames et Messieurs,

Revenons à nos 4 D.

Les Dies 2015 et 2021 étaient placés sous le signe de la diversité (2015) et du dialogue (2021) – je m'arrêterai donc à celui des deux autres D qui m'est cher : la digitalisation.

Le numérique modifie notre rapport au monde. En 20 ans, cette évolution a été marquée par le développement du web, l'arrivée des réseaux sociaux, la généralisation des smartphones, de nouveaux modes de communication et de pensée.

Au niveau de l'enseignement, cela implique des adaptations dans l'ensemble du système de formation, de l'école obligatoire aux hautes écoles.

En effet, l'une des missions fondamentales de l'école est de former de futurs citoyennes et citoyens actifs, créatifs et responsables, capables de s'insérer dans la société. Il est de notre devoir de leur donner les compétences clés pour appréhender les outils d'aujourd'hui et de demain.

Alors qu'une nouvelle discipline informatique a été ajoutée dans la formation gymnasiale à la rentrée scolaire 2021, l'introduction effective de l'éducation numérique dans les classes de l'école obligatoire neuchâteloise dès la 3^e année a eu lieu en août dernier.

En parallèle, l'an passé, je vous annonçais que la stratégie générale de l'État en matière de transition numérique allait être élaborée. Les travaux ont bien avancé ! Dans la volonté de s'inscrire dans une démarche participative, une large consultation publique a été menée durant l'été 2022, pour recenser les attentes et les craintes au sein de l'administration cantonale, certes, mais aussi entre l'État et ses usagers et usagères externes, ainsi qu'avec ses partenaires, dont, bien sûr, l'Université.

Trois choses ont émergé de la consultation ; trois choses toutes simples, presque banales, mais qui nous serviront de principes directeurs.

En premier lieu, la digitalisation doit apporter de la simplification et de l'efficacité dans le fonctionnement interne des collectivités publiques et des écoles, bien sûr, mais d'abord dans les liens avec les usagers et les usagères.

Il doit y avoir une plus-value réelle pour les usagers et usagères : on ne digitalise pas parce que c'est à la mode, mais parce que ça apporte quelque chose !

Le deuxième principe directeur prend une résonance particulière pour la communauté universitaire neuchâteloise en 2022, au vu des récents événements : il s'agit de la sécurisation et de la protection des données personnelles. Vous me permettez de ne pas y revenir plus longtemps...

Après « simplification » et « sécurité », il y aura un troisième principe directeur, qui prend lui aussi une signification toute particulière dans le contexte de la crise énergétique dans laquelle nous nous trouvons ou qui nous menace.

Il s'agit de la sobriété – ou de la durabilité – pour nous référer au thème de ce Dies 2022. Le numérique est gourmand en ressources et l'on ne saurait en faire abstraction.

La transformation digitale doit permettre de simplifier, d'accélérer et changer les pratiques, de manière sécurisée. Mais changer les pratiques, ce ne doit pas être « ajouter une couche au mille-feuille » : ce doit être non pas en plus, mais à la place de l'existant, dans le souci d'un usage le plus raisonnable et le plus durable possible des ressources.

La digitalisation, la transformation numérique, se relève ainsi être un défi humain avant d'être un défi purement technologique.

Sur cette base, nous élaborons désormais la stratégie digitale cantonale, dont le contenu sera rendu publique dans les prochains mois. Une stratégie qui se voudra ambitieuse, mais dont

la mise en œuvre tant sur le fond que dans le temps dépendra naturellement des moyens financiers et humains à dispositions.

Quant à l'Université, sa vision s'inscrit en adéquation à nos objectifs. Elle reste cependant bien sûr autonome, libre de ses choix et responsable de ses décisions en la matière.

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme de législature 2022-2025 présenté en début d'année, le Conseil d'État a identifié parmi les forces de ce canton la qualité et diversité des filières de formation de notre canton.

L'Université en est un acteur majeur et votre présence aujourd'hui le confirme. Et ensemble nous devons construire des solutions créatives pour faire face aux défis de l'Université.

L'un d'entre eux que je n'ai pas encore mentionné et qui est d'importance, est celui de la LEHE et de son modèle de financement. Il n'est pas nouveau puisque l'Université s'y prépare depuis 2015, mais il est hautement d'actualité. La fameuse **LEHE**, la loi fédérale sur les hautes écoles, de 2015, prévoit un financement fédéral non plus basé sur les coûts mais sur les prestations. De fait, le nombre d'étudiantes et d'étudiants devient un critère central pour répartir les subventions fédérales.

Certes, la LEHE protège les universités qui perdent au nouveau système, par un fonds de cohésion – mais pendant huit ans seulement, soit jusqu'en 2024.

Un défi important à l'horizon que d'orienter la politique de l'Université pour obtenir des contributions de base plus élevées, qui à n'en pas douter verra l'Université en sortir plus solide.

Car l'Université dispose d'au moins quatre circonstances favorables, qui convergent toutes vers une situation nouvelle.

D'abord, elle a tout récemment obtenu une accréditation fédérale jusqu'en 2027 – une accréditation sans conditions.

Et j'en profite ici pour en féliciter le rectorat bien sûr, mais aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'obtention de cette accréditation, pour leur engagement et leur investissement dans cette procédure exigeante.

En deuxième lieu, l'Université disposera, enfin !, d'un nouveau bâtiment, pour lequel le concours d'architecture, international, vient de s'achever ; le lauréat devrait être connu dans les tout prochains mois et les travaux devraient être terminés à la fin de l'année 2027. Ce

n'est pas moins de 7.8 millions actuellement investis par l'État en vue d'un nouveau bâtiment universitaire de près de 80 millions – le plus important projet de construction de l'État depuis près d'un demi-siècle.

Le troisième atout, et le plus important aussi, qui permettra à l'Université de sortir grandie est le fait qu'elle sera conduite jusqu'en 2025 (au moins !) par un rectorat expérimenté, un rectorat qui a notre entière confiance et auquel nous donnerons un mandat clair pour mener les travaux pour l'avenir.

Et finalement, le quatrième élément s'inscrit dans la vision partagée par le Conseil d'État de renforcer l'attractivité de notre canton.

L'attractivité ne se décrète pas, elle se cultive, raison pour laquelle l'État s'engage en faveur d'un canton séduisant, qui concrétise ses projets d'infrastructures et modernise ses structures ; qui se positionne comme leader de la qualité de vie et des conditions-cadres pour les entreprises, qu'un système de formation diversifié doit consolider, lui permettant de concilier développement économique et démographique, lesquels profiteront assurément également à l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Les défis qui attendent l'Université sont importants, de même que les opportunités qu'ils représentent.

Et je terminerai ainsi en citant Winston Churchill : *« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »*

Soyons optimistes, avec la conviction que l'Université relèvera les défis qui l'attendent et en ressortira donc plus **durable**, très certainement plus **digitalisée** mais tout aussi **diverse** qu'aujourd'hui.

Que vive l'Université de Neuchâtel !

MME RUTH DREIFUSS ANCIENNE PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION



Allocution

L'université, centre de dialogues multiples

Aux premiers jours de la Confédération suisse, le Conseiller fédéral Stefano Franscini proposa de créer une université nationale. L'opposition fut vive. Au Parlement, quelqu'un s'exclama : « Nous n'avons pas besoin d'un lustre au centre du pays, mais d'un grand nombre de lampes, afin que tous les recoins soient éclairés ».

Nous voici réunis aujourd'hui pour célébrer une de ces lampes, qui luit depuis plus d'un siècle sur le canton et, de plus en plus, sur la Suisse romande et au-delà. Elle le fait souvent en réseau avec d'autres institutions : dans le cadre de BeNeFri et d'Azur comme à travers la collaboration avec les Hautes Ecoles spécialisées et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. C'est ainsi que l'Université de Neuchâtel en est venue à abriter des centres nationaux d'excellence, notamment dans les domaines des migrations et du droit de la santé. Rien ne saurait me réjouir davantage : pendant toutes mes années à la tête du Département fédéral de l'intérieur, je me suis efforcée de promouvoir à la fois la **diversité** par le soutien de la Confédération aux

universités et la **coopération** entre les institutions cantonales et fédérales. Grâce aux atouts spécifiques de chacune d'entre elles, elles ont toutes démontré une grande attractivité sur les personnes en quête d'études et de recherches de qualité, y compris sur celles et ceux qui nous viennent de l'étranger. Et l'Université de Neuchâtel n'est pas en reste.

Ce Dies Academicus se situe à un moment charnière pour elle. Une fois tiré le bilan du mandat d'objectifs 2019 à 2022, une nouvelle période quadriennale s'ouvre. Ambitieuse, elle se donne pour objectifs un développement en 4D, **Dialogue, Diversité, Durabilité** et **Digitalisation**.

De ces quatre dimensions, l'une, à mon avis, transcende les trois autres : le **dialogue**. Que serait en effet la diversité si elle n'aboutissait pas à l'intégration de groupes qui n'avaient jusqu'à présent qu'un accès limité à l'Université, une intégration qui implique l'ouverture de débats sur les séquelles, et parfois la difficulté de surmonter les discriminations subies ? Que serait la durabilité, si elle n'aidait pas la société dans son ensemble et les décideurs politiques à relever les défis qu'il nous faut affronter ensemble ? Quant à la digitalisation, n'est-elle pas par essence l'instrument du dialogue ? Enfin, comment renouer le dialogue avec la communauté académique européenne ?

Posons d'emblée que si le dialogue est essentiel pour intégrer tous les membres de la communauté académique, il nécessite une volonté forte et un effort constant. Par essence, le dialogue suppose une relation horizontale. Or, entre les corps qui constituent l'université existent des hiérarchies et ses membres se trouvent à des étapes différentes de leurs projets de vie : Pour les étudiants et étudiantes, avides de terminer avec succès la formation choisie puis de trouver leur place dans la société, le dialogue avec les enseignants et enseignantes doit accompagner la progression des connaissances mais aussi répondre aux questions qui préoccupent actuellement les jeunes et qu'ils souhaitent voir traités. Cela implique une capacité d'écoute et une disponibilité du corps enseignant, occupé par ailleurs par ses propres recherches et ses tâches de gestion des instituts. Pour les membres du corps intermédiaire, les perspectives d'avenir sont souvent obscures et dépendent pour une bonne part des conditions qui leur sont offertes par l'Université et par les professeurs avec et pour qui ils travaillent. La précarité de leur statut a fait l'objet d'une prise de conscience récente, tant au niveau politique (Conseil fédéral et Parlement) qu'à celui du Fonds national de la recherche scientifique et, bien sûr, des universités elles-mêmes. Il reste cependant beaucoup à faire pour développer les perspectives de carrière des membres du corps intermédiaire, en particulier des femmes. Le dialogue que l'Université de Neuchâtel s'est engagée à favoriser et à renforcer ne se limite pas à sa mission première, développer et transmettre la connaissance, mais tout autant à sa gouvernance. Il est nécessaire à tous ceux et toutes celles qui travaillent au sein de l'université, membres des corps administratif et technique inclus.

Permettez-moi d'évoquer quatre domaines dans lesquels la capacité de dialoguer doit être renforcée et où elle est, sinon menacée, du moins fragilisée.

Premièrement. Un long, un séculaire silence a été imposé à certains groupes de la population, les femmes et les personnes racisées pour n'en citer que deux. Par ailleurs, l'histoire demande à être revisitée en permanence pour en lever les zones d'ombre, comme la participation de la Suisse à l'exploitation coloniale ou son rôle durant la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, nous assistons à une montée en puissance de voix, de revendications, d'éléments du passé trop longtemps ignorés. Nous avons à poursuivre dans la volonté de surmonter les exclusions, les discriminations et les omissions de l'histoire. C'est une tâche nécessaire et urgente, qui nous concerne tous. Elle ne devrait aucunement être assumée par les seules personnes concernées au premier chef. Car il importe d'éviter que des connaissances établies sérieusement se trouvent censurées et que leur discussion soit entravée. L'université doit rester un lieu de tolérance et de voix plurielles. Elle ne peut être l'hôte d'idéologies, qui, comme le disait un auteur dont je peine à retrouver le nom : «elles, les idéologies, rendent sourd. C'est d'ailleurs en cela qu'on les reconnaît».

Deuxièmement, l'emprise des nouveaux médias et des réseaux sociaux risquent, malgré ou plutôt à cause de la pléthore d'informations et d'opinions, de pousser chacune et chacun à choisir celles qui confortent des convictions déjà pétrifiées, les laissant dans le confort de leur bulle. Comme le disait Rachid Benzine, «Le contraire de la connaissance n'est pas l'ignorance, ce sont les certitudes». N'est-ce pas la mission de l'université d'ébranler les certitudes ? De développer la curiosité de la diversité des arguments ? En cela, elle contribue à la liberté d'expression, au vivre ensemble, mais aussi à la démocratie.

Troisièmement. Plus que jamais, le politique a besoin de connaissances avérées. Il est confronté à des crises annoncées de longue date et dont les solutions ne peuvent plus être différées : les pandémies - celle qui continue et celles à venir -, l'atteinte au climat, la perte de la biodiversité, toutes ces menaces réelles auxquelles nous devons faire face nécessitent un dialogue entre la science et la politique et un débat éclairé au sein de la population. Par ailleurs, l'évaluation des politiques publiques, que ce soit ex ante ou ex post, n'a toujours pas reçu l'attention et les ressources qu'elle mérite. De même qu'un médicament efficace a forcément des effets secondaires et que, s'il n'en a pas, il n'est pas efficace, les décisions politiques ne sont jamais toutes bonnes pour toutes et tous ; il est donc en permanence nécessaire de tenter d'identifier à temps les impacts négatifs qu'elles peuvent avoir pour tel ou tel segment de la population. Ce n'est que par un tel processus de «trial and errors» que progressent les décisions politiques. Etienne Klein¹ s'interroge sur le rôle des scientifiques auprès des gouvernants : «ils doivent éclairer les politiques, les mettre en garde sur la présence de récifs ou d'écueils – mais sans jamais prendre leur place». Que les scientifiques ne soient pas toujours d'accord entre eux est inhérent aux progrès des sciences qui, là encore, implique le dialogue, la critique des méthodes, la vigilance des pairs. Certes, l'urgence de la décision politique en période de crise

¹ Etienne Klein, *Le goût du vrai*, Tracts Gallimard, janvier 2022

et le temps nécessaire à conforter l'évidence scientifique ne coïncident pas. Cependant, face aux risques de durabilité, le diagnostic est posé depuis belle lurette, que ce soit par le Club de Rome ou les rapports du GIEC. Ce sont les décisions politiques et leur mise en œuvre, ce sont les changements de comportements individuels qui tardent.

Quatrième et dernier point : le besoin de dialogue m'amène inévitablement à évoquer nos liens avec la communauté académique internationale, au premier chef celle de l'Union européenne. La rupture unilatérale des négociations de l'accord cadre, par le Conseil fédéral, a déjà fait des victimes, au premier rang desquelles les étudiantes et étudiants, les jeunes scientifiques et les Hautes écoles de notre pays. C'est une illusion que d'espérer que nous pouvons acheter notre participation à Horizon avec de l'argent. Il est urgent que le mandat de négociation confié à la secrétaire d'Etat Livia Leu permette de relancer notre coopération avec notre partenaire européen et d'en éviter la lente érosion. Car plus le temps passe, plus l'Union européenne avance vers la solution de problèmes communs. Qui sont donc aussi les nôtres ! Ce n'est que si la Suisse prend des engagements de partenariat durable que nous pourrions le maintenir. Des concessions de la part de notre pays sont nécessaires, en premier lieu desquels je citerais la «citoyenneté européenne».

Mesdames et Messieurs,

C'est avec ce beau mot de citoyenneté que je conclus. Merci à l'Université de Neuchâtel d'avoir à cœur de la promouvoir.

COLLATION DES DOCTORATS *HONORIS CAUSA*

M. Carl-Erik Särndal

Faculté des sciences

Mme Ruth Dreifuss

Faculté de droit

M. Yves Pigneur

Faculté des sciences économiques

M. Michel Zink

Faculté des lettres et sciences humaines



La Conseillère fédérale émérite Ruth Dreifuss reçoit son doctorat *honoris causa* des mains de M. le recteur Kilian Stoffel



M. CARL-ERIK SÄRNDAL
DOCTEUR *HONORIS CAUSA*
FACULTÉ DES SCIENCES

Laudatio

Le professeur Carl-Erik Särndal est né en Suède le 17 juillet 1937. Il obtient un doctorat en statistique à l'Université de Lund en 1962. Par la suite, il occupe le poste de professeur successivement à l'Université d'Umeå en Suède, puis à l'Université de Vancouver et enfin à l'Université de Montréal au Canada. Il enseigne également à l'Institut national de statistique de Suède (Statistics Sweden).

Le principal domaine de recherche du professeur Särndal est la statistique d'enquête. Parmi les différents domaines de son expertise scientifique, il s'est spécialisé dans la théorie de l'échantillonnage et la méthodologie de la production de statistiques officielles. Il a coopéré à des recherches avec des spécialistes dans des universités et dans plusieurs agences statistiques nationales, notamment celles du Canada, de Suède, de Finlande, de France, des États-Unis ainsi que de l'Union européenne et son agence Eurostat. Il a été pendant de nombreuses années membre du Comité consultatif des méthodes statistiques de Statistique Canada et membre du Conseil scientifique de Statistique en Suède.

La liste de ses publications comprend plusieurs livres : son ouvrage intitulé *Model Assisted Survey Sampling* est d'ailleurs devenu une référence pour la recherche théorique et pratique en matière de statistique d'enquête. Ce livre se trouve sur la table de travail de toute statisticienne et de tout statisticien travaillant dans le domaine de la statistique officielle.

Parmi ses très nombreuses publications sous forme d'articles, la plus importante est certainement l'article intitulé *Calibration Estimators in Survey Sampling* publié dans le *Journal of the American Statistical Association* en 1992. En collaboration avec son éminent collègue français Jean-Claude Deville, Carl-Erik Särndal y formalise les méthodes de calage. Les deux auteurs proposent une procédure de pondération qui permet d'ajuster des données d'enquête sur des données de recensement. Cette méthode est rapidement devenue une procédure standard dans le traitement des enquêtes. Cet article est également une

publication de référence pour la réalisation d'estimations au moyen de différentes sources. Le professeur Särndal a également fortement contribué aux traitements des erreurs de mesures. Il a notamment montré que les méthodes de calage pouvaient être utilisées pour corriger efficacement des biais qui apparaissent lorsque des personnes sondées ne répondent pas, ce qu'on appelle les erreurs de non-réponse.

Parmi les distinctions qui l'ont honoré jusqu'à aujourd'hui, Carl-Erik Särndal est membre élu de l'Institut International de Statistique, *Fellow* de l'*American Statistical Association* et de l'*Institute of Mathematical Statistics*, membre honoraire de la Société Statistique de Finlande et de la Société Statistique du Canada. Il est également *Doctor honoris causa* de l'Université d'Örebro en Suède. Il a reçu au Canada le prestigieux prix Waksberg pour la qualité de ses travaux en méthodes d'enquêtes.

Carl-Erik Särndal a toujours souhaité développer des recherches pouvant avoir des applications pratiques en statistique officielle. Sa collaboration avec différents instituts de statistique a été un modèle pour la mise en place d'une collaboration entre l'Institut de statistique de l'Université de Neuchâtel et l'équipe de la Section des méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, le recteur va à présent remettre un diplôme sur lequel on peut lire :

« L'Université de Neuchâtel sur proposition de sa Faculté des sciences confère par les présentes à Monsieur Carl-Erik Särndal, professeur émérite de statistique, Université d'Umeå, University of British Columbia, Université de Montréal, Agence suédoise pour la statistique Statistics Sweden

pour ses contributions majeures à la théorie statistique de l'estimation et du traitement des erreurs de mesures dans les enquêtes par sondage

le grade de docteur ès sciences *honoris causa*. »

Texte prononcé le 5 novembre 2022 par Redouan Bshary, doyen
Rédigé par Yves Tillé,
professeur, Institut de statistique



MME RUTH DREIFUSS
DOCTEURE HONORIS CAUSA
FACULTÉ DE DROIT

Laudatio

Née durant la Seconde Guerre mondiale à Saint-Gall, Ruth Dreifuss a obtenu une licence en sciences économiques à l'Université de Genève. Le parcours de vie qui a suivi est peu banal.

Tour à tour journaliste, assistante à l'Université, puis adjointe scientifique à la Direction fédérale chargée de la coopération et de l'aide humanitaire, elle devient ensuite secrétaire de l'Union syndicale suisse où elle se frotte au droit du travail et au droit de la sécurité sociale, deux domaines chers à notre Faculté de droit, au travers notamment de son Centre d'étude des relations de travail, le CERT, et de son Institut de droit de la santé.

Les médias et les personnes qui la connaissent décrivent Mme Dreifuss comme une force tranquille, tenace, voire opiniâtre, visionnaire, prudente, cérébrale, réaliste, rigoureuse, engagée, parfois isolée, discrète mais aussi populaire, singulière mais aussi plurielle, et j'en passe.

Ce sont probablement tous ces qualificatifs qui font qu'en 1993, elle est élue Conseillère fédérale.

Elle est alors la deuxième femme à revêtir cette fonction, le 1er avril 1993, et elle sera, en 1999, la première femme, dans l'Histoire, à accéder à la Présidence de la Confédération.

Durant son mandat de conseillère fédérale, qui durera jusqu'à fin 2002, Ruth Dreifuss dirigera le Département fédéral de l'intérieur, c'est-à-dire cumulera les tâches qui relèveraient, dans d'autres pays, des Ministres de la santé, de la sécurité sociale, de l'égalité entre femmes et hommes, de la culture, pour n'en citer que quelques-unes.

Elle s'engage avec conviction et fait tomber certains tabous de la politique suisse, comme celui de l'obligation d'assurance dans le domaine de l'assurance-maladie ou encore celui de l'impossible mise en place d'une assurance-maternité digne de ce nom, introduite peu après

son retrait du Conseil fédéral sur la base des travaux préparatoires menés par son Département. Ce mandat constitutionnel était jusque-là resté inaccompli depuis 1945.

On doit aussi à Ruth Dreifuss une réforme fondamentale de la politique suisse de la drogue, fondée sur le principe des quatre piliers que sont la prévention, la thérapie, l'aide à la survie et la répression. Enfin, c'est également sous sa direction que voit le jour en 1995, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Après son retrait du Conseil fédéral Ruth Dreifuss est restée une femme engagée, spécialement dans quatre domaines : l'accès aux soins au sens large, qu'il s'agisse d'accéder aux médicaments, vaccins, diagnostics et autres dispositifs médicaux, l'abolition de la peine de mort, les politiques en matière de stupéfiants, la politique de la migration et de l'asile. Autant de domaines où elle s'est engagée du niveau local et cantonal genevois, en tant que membre de commissions spécialisées ou de représentante des milieux associatifs, jusqu'au niveau international au sein de commissions onusiennes et d'organisations non gouvernementales mondialement respectées.

Ruth Dreifuss a toujours entretenu des relations étroites et privilégiées avec la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, certains de ses centres de compétence et plusieurs des membres de son corps professoral.

Plusieurs de ses domaines d'expertise et de ses engagements résonnent avec des spécialités qui font la renommée de l'Université de Neuchâtel et de sa Faculté de droit : droit des migrations et de l'asile, droit de la santé et de l'accès aux soins et aux médicaments, droit du travail, droit de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

Il a récemment été dit lors d'un débat aux Chambres fédérales, portant sur la levée de l'interdiction du cannabis, qu'il est rare que des ministres aient trente ans d'avance sur l'opinion publique. Ce sont à ces qualités-là, d'anticipation, de conviction et de courage, que la Faculté de droit entend aujourd'hui rendre hommage.

En tant que doyen je suis donc très heureux de lui voir conférer un diplôme qui précise ce qui suit :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté de droit, confère par les présentes à Madame Ruth Dreifuss, ancienne Présidente de la Confédération et ancienne Conseillère fédérale

pour ses engagements sans faille dans les domaines du droit de la santé et de la sécurité sociale, du droit des migrations, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
le grade de docteur en droit *honoris causa*. »

Texte prononcé le 5 novembre 2022 par Olivier Hari, doyen
Rédigé par Pascal Mahon,
professeur honoraire de droit constitutionnel suisse et comparé
et André Kuhn,
professeur de droit pénal et de criminologie



M. YVES PIGNEUR
DOCTEUR HONORIS CAUSA
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Laudatio

A la Faculté des sciences économiques, nous sommes honorés de célébrer la carrière d'un des penseurs les plus influents dans le domaine du management stratégique, de l'entrepreneuriat et des systèmes d'information.

Yves Pigneur est Professeur honoraire de management et de systèmes d'information à la Faculté des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne. Il y a enseigné pendant plus de 35 ans, à la suite de son doctorat en sciences informatiques de l'Université de Namur en Belgique. Professeur invité à la Georgia State University, la University of British Columbia, l'Université nationale de Singapour et à HEC Montréal, il a également été rédacteur en chef de la revue *Systèmes d'information et Management* et vice-doyen de HEC Lausanne.

Visionnaire, Yves Pigneur n'a cessé de créer et de développer des outils pour les ingénieur-e-s, scientifiques et entrepreneur-e-s. C'est dans les années 2000, qu'il a co-créé avec Alex Osterwalder, alors son doctorant, le célèbre *Business Model Canvas* et plus tard le *Value proposition canvas*. Ils permettent d'imaginer et de présenter l'ensemble d'un modèle économique rentable pour une start-up, d'une manière créative et simplifiée, à partir d'une idée ou d'un concept, en répondant sur une page à la question « quel est votre business model? ». Testés par les étudiantes et étudiants d'Yves Pigneur, partagés en open access et développés au cours de la thèse d'Alex Osterwalder jusqu'en 2004, c'est en 2010 avec la publication de leur bestseller *Business Model Generation* que le *Business Model Canvas* devient un outil de référence de management dans le monde.

En 2014, la publication de leur second ouvrage *Value Proposition Design* leur vaut le « Strategy Award 2015 » de Thinkers50. Ils intègrent le classement des plus grandes références intellectuelles en management de Thinkers50, actuellement au 4^e rang.

En 2016, Yves Pigneur a également reçu le « Outreach Award » de l'Association des Systèmes d'Information à Dublin. En 2019, il reçoit le Prix de l'Université de Lausanne, l'année de sa leçon d'adieu.

Il enchaîne par la publication de son troisième ouvrage avec Alex Osterwalder *L'entreprise invincible*.

Tout au long de sa carrière d'enseignement et encore aujourd'hui, Yves Pigneur a constamment innové pour offrir des activités pédagogiques de grande qualité, pertinentes pour l'apprentissage actif, fortement appréciées des étudiantes et étudiants et sources d'inspiration pour ses collègues. Il a surmonté ce défi sans trop de difficulté. Yves Pigneur est l'exemple parfait du professeur qui cherche sans cesse à améliorer ses cours en développant des solutions inédites. Cet état d'esprit et cette compétence se sont révélés particulièrement précieux ces dernières années. Parti en retraite avant le COVID, il aurait pu échapper à toute la mise en place d'activités d'apprentissage à distance. Or, ses nombreuses activités liées à ses ouvrages et planifiées à l'avance, l'ont impliqué dans d'innombrables événements à distance. Et là aussi, Yves a relevé le défi avec enthousiasme, créativité et brio.

Nous sommes particulièrement honorés de lui délivrer ce diplôme aujourd'hui, parce que nous partageons son engagement pour l'approche active de l'apprentissage et que nous avons créé un lien lors du lancement du Master en systèmes d'information, développé en collaboration entre HEC Lausanne et la Faculté des sciences économiques, dans le cadre du Triangle Azur. Yves Pigneur a également participé comme expert dans le cadre de jury de thèse et de commissions de nomination dans le domaine des systèmes d'information.

Yves Pigneur n'est pas simplement un chercheur reconnu. Il est un professeur très apprécié de ses étudiantes et étudiants, à l'écoute, très présent et accessible. Ses recherches et ses très nombreuses publications ont permis de concevoir des outils incontournables pour les praticiennes et les praticiens. Pour toutes ces raisons, la Faculté des sciences économique est honorée qu'il reçoive des mains de notre recteur le titre qui indique que :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences économiques, confère par les présentes, à Monsieur Yves Pigneur, Professeur honoraire de management et de systèmes d'information, Université de Lausanne,

pour sa contribution décisive à la création de connaissance dans les domaines du management stratégique, de l'entrepreneuriat et des systèmes d'information, ainsi qu'au transfert de cette connaissance aux actrices et acteurs de la société,

le grade de docteur en systèmes d'information *honoris causa*. »

Texte prononcé le 5 novembre 2022 par Valéry Bezençon, doyen
Rédigé par Adrian Holzer,
professeur, institut du management de l'information
et Valéry Bezençon, doyen



M. MICHEL ZINK
DOCTEUR HONORIS CAUSA
FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

Laudatio

Né en 1945, fils d'un professeur de germanistique, à qui il devra sa familiarité avec la science philologique allemande si importante dans le domaine d'études qu'il s'est choisi, Michel Zink a glorieusement gravi tous les échelons du *cursus honorum* de l'Université française. Agrégé de Lettres classiques, titulaire d'un doctorat de troisième cycle sur la pastourelle, il soutient en 1975 son doctorat d'Etat sur la prédication en langue romane au Moyen Âge. Il devient professeur à Toulouse, puis à Paris IV-Sorbonne, puis enfin, en 1994, au Collège de France, où il enseigne durant vingt-deux ans les littératures de la France médiévale, exerçant en outre la charge de vice-administrateur de l'institution. Parallèlement, il entre à l'Institut en 2000, devenant en 2012 Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Sa carrière est couronnée en 2017 par son élection à l'Académie française au fauteuil de René Girard.

Une carrière également internationale : il a été professeur invité à Yale, à Berkeley et à Constance, où il a suppléé le grand historien et théoricien de la littérature Hans Robert Jauss. Les invitations n'ont pas cessé, en particulier aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie, au Japon... et en Suisse ! Chevalier, officier, puis commandeur dans l'ordre des Palmes académiques, chevalier et officier de la Légion d'honneur, il est le détenteur de très nombreuses distinctions. Le Liseron d'or de l'Académie des jeux floraux de Toulouse est sans doute, eu égard à son amour des troubadours, l'une des plus chères à son cœur. En 2007, il reçoit le Prix Balzan, que l'on peut considérer comme le Nobel des Sciences humaines.

L'œuvre scientifique de Michel Zink tourne surtout autour de la littérature religieuse et de la poésie lyrique, dont il a contribué à renouveler l'étude, mais elle s'étend par capillarité à presque tous les autres genres littéraires du Moyen Âge. Son livre sur *La Subjectivité littéraire au siècle de Saint Louis*, en 1985, a permis à l'étude de la littérature médiévale de sortir de l'ornière du formalisme en rappelant l'importance des postures d'auteur et des marques de subjectivité dans les textes du Moyen Âge. Son étude de 1998 sur Froissart et le temps

a constitué une étape décisive dans la revalorisation de cet écrivain majeur du XIV^e siècle, qui n'a pas seulement été un grand historien, mais a mêlé son œuvre de considérations autobiographiques et de compositions poétiques.

Michel Zink a aussi été un grand organisateur de la science : la collection « Lettres gothiques » qu'il a dirigée au « Livre de Poche » a fait découvrir à un large public des versions systématiquement bilingues des grands classiques de la littérature médiévale. Coordonnant la nouvelle mouture du volume médiéval du *Dictionnaire des lettres françaises*, coéditant le *Dictionnaire du Moyen Âge*, co-dirigeant pendant dix ans la très prestigieuse revue *Romania*, Michel Zink s'est imposé comme l'incontournable voix de la médiévistique française. S'intéressant également à l'histoire de sa discipline, il a fondé et dirigé le Groupe de recherches sur l'histoire de la philologie romane en France, qui a lancé un vaste programme d'édition de correspondances de grands médiévistes.

Michel Zink est également romancier : ses œuvres de fiction tissent avec sa production scientifique un contrepoint subtil, tel *Le Tiers d'amour*, qui propose une vision des troubadours qu'il aurait peut-être été trop aventureux de développer dans un ouvrage d'érudition. C'est que Michel Zink est, et peut-être avant tout, un poète. Inconditionnel de l'œuvre d'Henri Pourrat, aux si fortes racines terriennes, il est de ceux pour qui la littérature se vit et se sent d'abord avec le cœur, ce qui ne l'a pas empêché d'en parler du haut de sa chaire du Collège de France, en exégète savant, subtil et inspiré.

Notre recteur va à présent lui remettre un diplôme qui indique que

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des lettres et sciences humaines, confère par les présentes à Monsieur Michel Zink, Professeur émérite au Collège de France, Secrétaire perpétuel honoraire et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Académie française,

pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement de la littérature médiévale et au renouvellement des études qui lui ont été consacrées,

le grade de docteur ès lettres *honoris causa*. »

Texte prononcé le 5 novembre 2022 par Louis de Saussure, doyen
Rédigé par Alain Corbellari,
professeur, Institut de littérature française



Discours de réponse au nom des récipiendaires

Monsieur le Recteur, Messieurs les Doyens, Chères et Chers collègues (avec la variante grammaticale qui s'impose, mais en français, c'est-à-dire sans recours à l'écriture inclusive), Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il n'appartient pas aux simples mortels de pénétrer les secrets des dieux. Je ne chercherai donc pas à savoir pourquoi un décret souverain des autorités universitaires neuchâteloises m'a désigné pour faire monter vers elles l'encens des remerciements au nom des quatre nouveaux docteurs *honoris causa*. Parmi eux, je viens pourtant en dernier, selon l'ordre hiérarchique des facultés, selon l'ordre alphabétique et selon celui du mérite personnel. Pour ma part, je ne trouve de justification à cette permutation évangélique des premiers et des derniers que dans les liens de l'amitié qui m'unissent de longue date à l'université de Neuchâtel et dans ma vieille admiration pour Guy de Pourtalès, descendant d'une famille de huguenots français établie à Neuchâtel, où elle a été anoblée par le roi de Prusse. Qu'il faille venir à Neuchâtel pour se faire anoblir, voilà qui nous venge un peu, nous autres Français, de l'ironie suisse devant notre goût des colifichets et des vanités.

Mais je m'égare. Venons-en à notre sujet. Il est toujours émouvant et intimidant de se voir décerner un doctorat *honoris causa*. Émouvant, car être accueilli dans une nouvelle communauté universitaire nous donne le sentiment d'appartenir à une toile, comme on dit aujourd'hui, des choses de l'esprit étendue aux dimensions du monde. Intimidant, car nous nous demandons pourquoi nous avons été distingué parmi tant de grands savants et de grands esprits. La petite voix du non *sum dignus* ne se laisse pas aisément réduire au silence. Émotion et timidité encore accrues quand l'université qui nous décerne cet honneur a la qualité et le prestige de celle de Neuchâtel et que la cérémonie prend place dans le cadre d'un *Dies academicus* empreint d'une solennité grave et familière. Mais l'émotion et la timidité cèdent le pas devant la joie, la fierté et surtout devant la gratitude dont nous débordons et que j'exprime ici au nom de nous quatre, Monsieur le Professeur Carl-Erik Särndal, Madame la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, Monsieur le Professeur Yves Pigneur et moi-même.

Le thème du *Dies academicus* de cette année est « 4D. L'Université dans toutes ses dimensions ». Quel beau titre et quel beau programme ! Un beau titre, car il évite élégamment le sempiternel « dans tous ses états » en lui substituant un autre jeu de mots, ô combien plus riche, « dans toutes ses dimensions », qui invite à l'impossible : entrer dans la quatrième dimension. Un beau programme, parce qu'un tel défi pousse l'Université à s'ouvrir sans peur à un monde que la science, dont elle est, non pas la détentrice, mais l'ouvrière, nous révèle chaque jour plus inattendu, plus terrifiant, plus passionnant, plus différent de ce que nous pouvions supposer, imaginer ou prévoir. Je ne suis pas le mieux placé pour en parler. Les trois autres lauréats se sont illustrés dans des disciplines essentielles au monde d'aujourd'hui, voire dans l'action même sur ce monde. Le professeur Särndal domine l'univers mathématique des statistiques et des probabilités, qui nous gouverne de plus en plus dans tous les domaines, de notre vie quotidienne à la politique des États, et qui nous fait sentir à chaque instant qu'on peut se passer avec profit de notre pauvre intelligence. Madame la Conseillère fédérale Dreifuss, première femme à être devenue Présidente de la Confédération suisse, a influé directement sur le destin de son pays et sur celui du monde. Le professeur Pigneur a créé un modèle économique pour les start-up : fait-on rien de plus adapté à nos sociétés ? Mais, moi, misérable vestige du passé, qu'ai-je à dire sur notre monde ? Comme la presque totalité de l'humanité, je n'en perçois que des bribes que je suis incapable de comprendre et des contradictions qui me donnent le vertige : un univers infini dont la compréhension se livre dans ses plus infimes particules ; une intelligence artificielle qui nous ravit le monopole de la raison et nous contraint à nous replier sur la ligne de l'affectif, dont elle nous délogera peut-être ; des origines de l'homme qui ne cessent de reculer dans le temps et qui se compliquent au point que nous ne savons plus quel singe nous sommes ; des civilisations dont l'apparition se révèle, elle aussi, de plus en plus lointaine, avec des faits de culture, d'organisation sociale, de pensée de la mort et de l'au-delà, de sens esthétique, qui sont antérieurs de plusieurs millénaires à ce que nous pensions il y a peu de temps encore.

Nos conceptions de l'univers, de la terre et de l'homme se modifient à une vitesse incroyable et tout cela, la production de savoirs nouveaux, leur enseignement, leur diffusion, les réflexions

nouvelles et les modes de vie nouveaux qu'ils entraînent, la formation des esprits en fonction de ces nouveautés, tout cela repose sur l'Université, sur les universités.

Voilà qui rend plus difficile encore la question qui paraissait depuis toujours l'aporie majeure de l'enseignement supérieur : comment concilier la formation à des disciplines qui ne sont accessibles qu'à des esprits supérieurement, voire parfois presque anormalement doués, et l'ouverture des universités au plus grand nombre en donnant les mêmes chances à tous ? Le problème est plus compliqué que jamais et sa solution, si elle existe, exige que l'Université s'adjoigne une dimension supplémentaire, mais une quatrième dimension bien terre-à-terre, en s'interrogeant, sans s'arrêter aux habituels conflits idéologiques, sur sa place au regard des autres ordres d'enseignement et de formation. L'université ne peut pas tout apporter à un étudiant pendant les quelques années qu'il passe en son sein, s'il n'a pas reçu auparavant une formation de base solide, acquise depuis l'école primaire. Dans un pays comme la France (la Suisse me semble heureusement épargnée), les méthodes choisies pour assurer l'égalité des chances devant l'éducation ont abouti au résultat exactement inverse. En quelques décennies le système éducatif s'est effondré sans faciliter pour autant l'accès des classes défavorisées aux formations de qualité, tout au contraire. On a tenté de masquer le désastre en ouvrant toutes grandes les portes d'accès aux universités. Dans bien des disciplines, l'enseignement universitaire ne mérite plus ce nom. Et malgré cela, de nombreux étudiants se révèlent, même dans l'état où il est, incapables de le suivre.

À la fierté et à la reconnaissance qui est la nôtre de recevoir en ce jour le grade de docteur honoris causa d'une université digne de ce nom s'ajoute l'espoir un peu fou (mais l'espoir du salut n'est-il pas toujours une folie ?) de voir l'université de Neuchâtel trouver, à l'occasion de son Dies academicus, la quatrième dimension de l'Université.

LEÇONS INAUGURALES

Les professeur-e-s nommé-e-s à l'Université donnent, après un temps d'adaptation à leurs nouvelles fonctions, une leçon « d'installation » qui leur permet d'exposer un thème phare de leur recherche.

C'est une excellente occasion de faire connaître leur discipline à la communauté universitaire et au grand public. Une manière très humaine et personnalisée d'appréhender la recherche conduite à l'Université de Neuchâtel.



LEÇON INAUGURALE DU PROFESSEUR SIMON-PIERRE CHEVARIE-COSSETTE

FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
POSTE DE PHILOSOPHIE PRATIQUE
16 mars 2022

Relever le défi déterministe une défense à la fois

Cette communication se veut rassurante, de deux façons. D'abord, elle concerne un problème bien connu, celui du déterminisme et de la responsabilité morale, et il y a peut-être justement quelque chose d'apaisant dans l'idée que les philosophes continuent de travailler sur les mêmes vieux problèmes. Ensuite, ma communication se veut rassurante puisqu'elle tentera de *résoudre* ce problème : si nous sommes déterminés, ce que nous ne pouvons pas raisonnablement exclure, comment pouvons-nous être responsables ?

Voici mon plan. Je dois d'abord exposer le problème du déterminisme en détail, essentiellement parce que ses termes ne sont pas toujours bien cernés et parce qu'il n'y a rien de pire au fond que de se faire offrir une « solution » lorsqu'on ne voit pas le problème. Puis, je présenterai à larges traits les diverses réponses que les philosophes ont apportées à ce problème.

Une fois que j'aurai fait cela, je me pencherai sur une famille de solutions qui nous vient des stoïciens vers la fin du 2^e siècle avant J.-C., mais qui a été plus sérieusement développé par David Hume au 18^e siècle. Cette solution au problème se nomme « compatibiliste » parce qu'elle défend la compatibilité du déterminisme et de la responsabilité morale.

Enfin, je vous présenterai ma solution privilégiée au problème, fortement inspirée du philosophe britannique de l'après-guerre Peter Strawson. Elle me semble à la fois plus solide et plus œcuménique que d'autres formes de compatibilisme.

1. Le défi déterministe

Pour comprendre quel défi le déterminisme pose pour la responsabilité morale, il faut savoir de quoi on parle lorsqu'on emploie les termes « responsabilité » et « déterminisme ».

Le mot « responsabilité » a au moins quatre acceptions ou sens, tel que l'illustre une petite histoire proposée par H.L.A. Hart dans *Punishment and Responsibility*, publié en 1968 et republié 40 ans plus tard :

Comme capitaine de navire, X était [1] *responsable* de la sécurité des passagers et de l'équipage. Mais lors de son dernier voyage, il se saoula tous les soirs et fut [2] *responsable* de la perte du bateau et de son équipage. La rumeur courut qu'il était fou, mais les médecins considérèrent qu'il était [3] *responsable* de ses actions. Tout au long du voyage, il se comportait de façon [4] *irresponsable*, et des accidents variés dans sa carrière confirmèrent qu'il n'était pas une personne [5] *responsable*. [...] Il est toujours en vie et il est moralement [6] *responsable* de la mort de plusieurs femmes et enfants.¹

On peut ici distinguer quatre sens de la responsabilité. Dans un premier sens [1], le capitaine est *responsable* au sens où il a une *responsabilité prospective* : il a l'obligation, tournée vers le futur, de s'occuper de ses passagers. Dans un second sens [3], le capitaine est responsable au sens où il a les *capacités* nécessaires pour recevoir des responsabilités : il peut raisonner, douter, prendre une décision normalement puisqu'il est un adulte et qu'il n'est pas fou. Dans un troisième sens [4], [5], le capitaine n'est pas responsable ; il est même irresponsable : il n'a pas la *vertu* de la responsabilité, qui consiste à être disposé à remplir ses responsabilités. Dans le quatrième et dernier sens [2], [6], le capitaine est responsable au sens où il *doit (en principe) répondre de ses actes*. C'est une obligation rétrospective, tournée vers le passé au sens où elle est fondée sur un lien qu'il a avec sa conduite et ses conséquences. Lorsqu'une personne est responsable en ce sens, elle peut être appelée à défendre son action (c'est-à-dire à la justifier ou à l'excuser) et, si cela échoue, devoir en subir les conséquences (c'est-à-dire être blâmé ou puni, devoir s'excuser ou payer une compensation, etc.).² La responsabilité peut donc être comprise comme obligation prospective, obligation rétrospective, capacité et vertu.³

Les philosophes intéressés à la question du déterminisme et de la responsabilité focalisent normalement leur attention sur la responsabilité rétrospective. Cela veut-il dire que les trois autres sens sont à l'abri ? Non, puisqu'il semble difficile de soutenir qu'il y ait des obligations prospectives sans obligations rétrospectives. Prendre une responsabilité (prospectif), c'est entre autres s'engager à pouvoir être tenu responsable en cas d'échec. Et, sans responsabilité prospective, il n'y a bien sûr ni *capacité* à avoir de telles responsabilités ni *vertu* à les remplir.

Le déterminisme n'est pas un terme de la vie courante, même s'il s'est popularisé dans de nombreuses disciplines des sciences humaines. Il réfère en gros à la thèse selon laquelle

¹ Hart, H. L. A. 2008. *Punishment and Responsibility*. Édité par John Gardner. Oxford University Press, p. 211.

² Voir Duff, Anthony. 2007. *Answering for Crime: Responsibility and Liability in the Criminal Law*. Legal Theory Today. Oxford ; Portland, Or. : Hart.

³ Pour une discussion plus détaillée de cette division, voir Chevarie-Cossette, Simon-Pierre et Nadeau, Christian *Qu'est-ce que la responsabilité ?*, Vrin, à paraître.

tout ce qui arrive est déterminé par le passé et les lois de la nature. (Plus précisément, le déterminisme est la thèse selon laquelle pour tout instant, il y a une proposition qui exprime l'état du monde à cet instant et si P et Q sont des propositions qui expriment des états du monde à des instants différents, alors la conjonction de P et des lois de la nature implique Q .⁴) Pour fin d'illustration : au billard, une fois que la boule est frappée, les jeux sont faits. Tout n'est que *déroulement* de ce qui a été injecté sur la table : une position de base des boules et du mouvement. On a, si vous voulez, deux entrées ou *inputs* : la frappe, avec sa force et son angle, et la disposition initiale des boules. On a ensuite des lois physiques qui s'appliquent à ces entrées ou *inputs*. L'emplacement ultérieur (l'*output*) des boules est déterminé par tout cela : la position initiale et la frappe, ainsi que les lois de la nature.

L'idée du déterminisme est similaire. Il y a des entrées ou *inputs* : la répartition de la matière et de l'énergie, à un moment distant du passé, peut-être au big bang. Il y a également des lois physiques (qui sont plus complexes que les lois newtoniennes qui nous permettent de décrire le mouvement des boules). L'emplacement ultérieur (l'*output*) de la matière et de l'énergie est déterminé par tout cela : la position initiale de la matière et de l'énergie ainsi que les lois de la nature. Les opérations de déplacement et de transformation de la matière et de l'énergie sont bien plus complexes que dans le modèle de la table de billard, mais elles ne déterminent pas moins ce qui se passe. Il n'y a pas d'exception aux lois de la nature, pas plus dans le monde que sur la table de billard.

Cela ne revient pas automatiquement à nier qu'il y a un choix humain. Les humains sont bien sûr des agents complexes, qui, lorsqu'ils se déplacent, peuvent délibérer, contrairement aux boules de billard. Mais leur délibération ne leur permet pas de transgresser des lois de la nature ; c'est seulement qu'en délibérant, les humains se déplacent en conformité avec les lois de la nature, comme les boules de billard. Ils sont, pour reprendre la formule d'Anthony Kenny⁵, déterminés à choisir.

Pourquoi le déterminisme menace-t-il la responsabilité ? Parce qu'il menace la liberté, plus précisément, la *capacité de faire une action ou de ne pas la faire* et donc la capacité de faire *autrement* que ce qu'on a fait. En un mot, si le déterminisme est vrai, tout paraît inévitable ; mais si c'est le cas, il est difficile d'envisager que nous soyons véritablement responsables de notre conduite.

Il est utile de présenter le défi déterministe sous une forme déductive, afin d'examiner les avenues qu'on pourrait emprunter pour le relever :

(1a) Le déterminisme est vrai

(2a) Si le déterminisme est vrai, nous ne pouvons jamais faire autrement.

(3a) Si nous ne pouvons jamais faire autrement, nous ne sommes pas responsables de notre conduite.

(4a) Donc, nous ne sommes pas responsables de notre conduite.

Une première réponse, la réponse la plus connue dans la philosophie française en tout cas, consiste à nier la première prémisse (1a) pour rejeter la conclusion (4a). C'est le libertarianisme : nous sommes responsables entre autres parce que le déterminisme est faux.

Cela ne me semble pas une avenue bien prometteuse et je devrai me contenter ici d'en exposer cavalièrement quelques raisons. L'idée de base est que nous ne sommes pas à même de savoir que la première prémisse est fausse. La physique n'a pas dit son dernier mot sur la question. Et même si elle avait définitivement prouvé que le déterminisme était faux, cela ne serait pas suffisant pour régler le problème puisque la physique nous parle plutôt de *hasard* ou de *probabilités*, qu'il faudrait ajouter dans le monde et non de *liberté*.

Cela permet de reformuler le défi déterministe :

(1b) Nous ne savons pas si le déterminisme (ou une forme d'indéterminisme adéquate) est vrai.

(2b) Si nous ne savons pas si le déterminisme est vrai, nous ne savons pas s'il nous arrive de pouvoir faire autrement.

(3b) Si nous ne savons pas s'il nous arrive de pouvoir faire autrement, nous ne savons pas si nous sommes responsables.

(4b) Donc, nous ne savons pas si nous sommes responsables.

Ici, le libertarien est bien embêté. Il est difficile pour lui de rejeter la première prémisse puisqu'il comprend bien que c'est aux physiciens et aux philosophes de la physique de nous dire si la première prémisse est vraie ! Mais il veut pouvoir affirmer qu'il *sait*, et que nous avons toujours su en quelque sorte, que nous sommes parfois responsables.⁶

En effet, nous voulons *savoir* si nous sommes responsables. Lorsque nous distribuons des reproches ou déclarons qu'untel mérite d'être puni, nous agissons à partir de ce que nous croyons être connu. Si nous ignorons si une personne est responsable, nous ne la punissons pas, que notre ignorance vienne du fait que le coupable se trouve peut-être ailleurs *ou* qu'elle vienne du fait que le déterminisme est vrai. Lorsque nous ne sommes pas certains de la responsabilité de l'un ou de l'autre, nous continuons normalement notre enquête – devrions-nous, alors, la poursuivre jusqu'à vérifier si le déterminisme est vrai ?

⁴ Voir Vihvelin, Kadri. 2013. *Causes, Laws, and Free Will: Why Determinism Doesn't Matter*. Oxford University Press, p. 3.

⁵ Kenny, Anthony. 2011. *Freewill and Responsibility*. Routledge.

⁶ Voir Simon-Pierre Chevarie-Cossette, «Knowing about Responsibility: A Trilemma», *American Philosophical Quarterly* 58, n° 3 (2021): 201-15.

Il semble décidément plus tentant de rejeter la seconde ou la troisième prémisse d'un de nos arguments (2a ou 3a ; 2b ou 3b). C'est ce que le *compatibiliste* propose. Il est *compatibiliste* parce qu'il croit que le déterminisme est compatible avec la responsabilité morale. Avant de me pencher sur cela, je veux mentionner d'autres réponses.

Le *scepticisme de la responsabilité*, accepte l'argument ou du moins sa conclusion. Nous sommes déterminés et nous ne sommes pas responsables. Le problème de cette position est qu'elle peut ne pas apparaître sérieuse : lorsque, dans la vie de tous les jours, le sceptique délibère entre plusieurs options, ne doit-on pas postuler *contre sa doctrine* qu'il a plusieurs options ?⁷ Le sceptique peut-il également *soutenir une doctrine éthique riche*, qui parle des autres concepts de responsabilité : vertu, obligation, capacité ? Il semble difficile d'exciser la responsabilité comme culpabilité de cet ensemble interdépendant de notions. Aujourd'hui, je vais laisser de côté cette réponse sceptique et ses problèmes (auxquels j'ai consacré ma thèse de doctorat).

Le *quiétisme*, avance que le problème du déterminisme n'est qu'un problème de philosophe ou de métaphysicien, qu'on peut ignorer. C'est parfois la réponse que des néo-kantiens vont adopter, sous prétexte que faire l'hypothèse du déterminisme à propos des choses (en soi) dépasse les limites de la raison. Mais ce quiétisme est insuffisant pour la simple et bonne raison qu'il ne nous dit pas quelle prémisse de l'argument il faut rejeter. Puisque l'argument est valide, si sa conclusion est fausse, il doit forcément contenir une prémisse fausse : *something has gotta give!* Cela dit, le quiétiste a peut-être raison en partie : la conclusion est vraiment intenable et nous n'avons pas besoin d'une preuve qu'elle est fausse. Si cela est vrai, alors l'argument déterministe nous offre un paradoxe instructif, puisqu'en nous contraignant à nier une des prémisses, il nous invite à en apprendre plus sur la responsabilité morale ou sur la liberté.

2. Les réponses compatibilistes

Il nous reste donc le compatibilisme, qui consiste à rejeter que le déterminisme, s'il est vrai, supprime la responsabilité morale. Comme je l'ai dit, le compatibilisme a été sérieusement défendu par David Hume, mais il a pris deux formes principales (formes, qui, curieusement, lui ont toutes deux été attribuées). Cela dit, nous pouvons le diviser en deux grandes traditions, les compatibilistes métaphysiques et les semicompatibilistes (ou moraux).

Le compatibiliste métaphysique avance que le déterminisme est compatible avec la responsabilité morale *parce que le déterminisme ne supprime pas la capacité de faire*

autrement. C'est une forme de compatibilisme métaphysique parce que la thèse selon laquelle nous pouvons faire autrement même si le déterminisme est vrai est une thèse métaphysique à propos des capacités humaines. Dans les cinquante dernières années, cette thèse a été défendue entre autres par Dana Nelkin, Kadri Vihvelin et David Lewis.

Le semicompatibiliste, quant à lui, avance que le déterminisme est compatible avec la responsabilité morale *parce que la responsabilité ne requiert pas la liberté qui est menacée par le déterminisme*. En particulier, le semicompatibiliste croit que la responsabilité ne requiert pas la capacité de faire autrement, mais une autre forme de liberté, dont l'existence est plus facile à défendre métaphysiquement. C'est une forme de compatibilisme « morale » parce que c'est une thèse qui concerne directement ce que la responsabilité morale requiert. Dans les cinquante dernières années, cette thèse a été défendue entre autres par Harry Frankfurt, John Fischer et Carolina Sartorio.

Le semicompatibiliste et le compatibiliste métaphysique ne rejettent pas la même prémisse de l'argument déterministe. Les semicompatibilistes rejettent la troisième prémisse : *si nous ne pouvons jamais faire autrement, nous ne sommes pas responsables de notre conduite*. Quant à eux, les compatibilistes intégraux rejettent la deuxième prémisse : *si le déterminisme est vrai, nous ne pouvons pas faire autrement*. Bien sûr, ils rejettent tous la conclusion.

Dans la troisième partie, je vais tracer une voie médiane entre les deux positions, même s'il faudra décider de la prémisse à rejeter. Pour bien comprendre le rôle de cette voie, il faut saisir ce qui peut nous motiver à accepter l'une ou l'autre des formes de compatibilisme.

Pourquoi préférer le compatibilisme métaphysique ? Ou en fait, comment peut-on même le défendre ? N'est-ce pas une contradiction dans les termes que de dire que nous sommes déterminés et que nous avons la capacité de faire autrement ? Non. Le déterminisme dit que tout ce que nous faisons est déterminé par ce qui précède. Cela n'implique pas *par définition* que nous ne puissions faire autrement. Pour le comprendre, il faut distinguer le déterminisme du fatalisme. Le fatalisme énonce que tout ce qui arrive arriverait quand même si nous avions essayé de l'éviter. Le fatalisme peut être illustré par l'histoire d'Œdipe dont le père, dans sa tentative désespérée d'éviter la prophétie qu'on connaît bien, en met les conditions en place. On a l'impression que le père d'Œdipe n'aurait pas pu éviter cette fin-là, peu importe ce qu'il avait fait. Le déterminisme ne dit rien de cela. Il est tout à fait compatible avec le déterminisme de dire que *si le père d'Œdipe avait agi autrement, il n'aurait pas été tué par son fils*. De même, supposons que j'ai levé le bras à midi et que le déterminisme est vrai. Le compatibiliste métaphysique dit que j'aurais pu ne pas le lever : si j'avais décidé de ne pas le lever, je ne l'aurais pas fait. Bien sûr, il était fixé d'avance que je déciderais plutôt de le lever. Mais cela ne change rien à l'affaire.

⁷ J'ai exploré cette question dans Chevarie-Cossette, Simon-Pierre. 2020. «Sceptical Deliberations». *Pacific Philosophical Quarterly* 101 (3): 383408 et dans Chevarie-Cossette, Simon-Pierre. À paraître. «Deliberation and the Possibility of Skepticism», *Routledge*.

Voici, en bref, deux considérations qui militent en faveur de cette position. La première consiste à dire avec David Lewis⁸ que le déterminisme ne donne que l'*illusion* de supprimer la capacité de faire autrement. Quelle est cette illusion ?

Nous ne pouvons pas changer les lois de la nature. Mais si nous avions fait autrement, les lois de la nature auraient été différentes ! On pourrait alors croire que nous ne pouvons pas faire autrement. Mais Lewis nous dit qu'en fait, cet argument est invalide : il est vrai que si nous avions fait autrement les lois de la nature auraient été différentes (pendant un très court laps de temps). Mais cela ne veut pas dire que nous ayons la capacité de *changer* les lois de la nature.⁹

Une deuxième manière de défendre le compatibilisme métaphysique, c'est de donner une définition de la capacité de faire autrement en termes de dispositions. En effet, on remarquera que le déterministe ne nie pas l'existence des dispositions. L'eau est disposée (ou a tendance) à éteindre le feu, le verre à se briser, les animaux à manger quand ils ont faim : tout cela reste vrai dans un monde déterminé. L'idée maintenant c'est de comprendre la liberté comme un ensemble de dispositions. La liberté en ce qui concerne l'action A, c'est la disposition à faire A lorsqu'on choisit de le faire et à ne pas faire A lorsqu'on choisit de ne pas le faire.¹⁰

Il reste qu'on peut avoir l'impression que ces pistes de solution relèvent du tour de passe-passe. Si ce que je fais est la conséquence nécessaire de ce sur quoi je n'ai aucun contrôle (le Big bang), comment pourrais-je être libre ? Que je sois disposé à agir en fonction de mes choix n'est peut-être pas un grand réconfort si ces choix eux-mêmes sont déterminés. Par ailleurs, il est plus difficile d'expliquer la liberté de choix par un ensemble de dispositions puisqu'on n'a pas la disposition de choisir ce qu'on veut choisir...¹¹

Pourquoi préférer le semicompatibilisme ? Dans son article « *Moral Responsibility and Alternate Possibilities* » (1969), Harry Frankfurt propose un contre-exemple à la troisième prémisse, selon laquelle la responsabilité requiert la capacité de faire autrement. En voici une version remaniée pour les besoins de la cause :

CAS DE FRANKFURT : Clémence voudrait qu'Olivier lance une attaque informatique contre l'UniNE. Elle sait qu'il en a l'intention, mais pour s'assurer qu'il le fasse, elle place discrètement une puce dans son cerveau (il n'y voit que du feu). Si Olivier décide de ne pas lancer l'attaque, la puce s'allumera et le forcera à agir comme Clémence le

souhaite. Finalement, Olivier décide de lui-même de lancer l'attaque contre l'UniNE et la puce n'est jamais activée.¹²

L'idée ici c'est qu'Olivier est responsable – et coupable puisqu'il n'a aucune excuse – de l'inévitable. Il est responsable de l'attaque contre l'UniNE, qu'il ne pouvait éviter. La leçon à en tirer est donc que nous pouvons être responsables (et coupables) de l'inévitable. Le déterminisme ne mine donc pas la responsabilité en rendant toute action inévitable.

Le semicompatibiliste ne s'arrête pas là : il propose ensuite de montrer qu'Olivier a agi librement en un autre sens : son action était volontaire, il a agi de lui-même, il a exercé un certain contrôle.¹³ Tout cela permet d'esquisser une solution de rechange à l'ancienne théorie de la liberté. Le semicompatibiliste relève le défi déterministe en proposant d'adoucir les conditions de la responsabilité, c'est-à-dire en redéfinissant la liberté.

Il y a une autre leçon à tirer des cas de Frankfurt, selon les semicompatibilistes, et le fait que cette leçon semble si plausible donne de la force au semicompatibilisme :

LEÇON PLUS GÉNÉRALE : ce qui compte pour notre responsabilité, c'est seulement *ce qui explique ou cause notre action* (en particuliers nos intentions) et non *ce que nous aurions pu faire ou non*.

Que j'aie pu faire autrement ou non ne compte pas pour la responsabilité. Qu'Olivier n'ait pas pu s'empêcher d'attaquer l'UniNE ne compte pas non plus. Ce qui compte, c'est ce qui explique ou cause son action, en particulier ses intentions¹⁴ et ses raisons d'agir.

Or, le semicompatibilisme a aussi ses problèmes. D'abord, il y a des objections simples et plausibles contre les cas de Frankfurt. La première objection consiste à dire que notre verdict n'était pas juste. Olivier est coupable, cela ne fait aucun doute. Mais il n'est pas coupable de l'inévitable. Olivier est coupable *de ne pas avoir essayé de ne pas lancer l'attaque informatique* ou encore de l'avoir lancée à cet instant précis.¹⁵ Et ces choses étaient possibles : si Olivier

¹² Frankfurt, Harry. 1997. « Partis contraires et responsabilité morale ». In *La responsabilité – questions philosophiques*, édité par Marc Neuberger, 5564. Paris: Presses universitaires de France. C'est la traduction française de Frankfurt, Harry G. 1969. « Alternate Possibilities and Moral Responsibility ». *The Journal of Philosophy* 66 (23): 82939.

¹³ Sur le type de contrôle à l'œuvre, voir en particulier Fischer, John Martin, et Mark Ravizza. 1998. *Responsibility and Control: A Theory of Moral Responsibility*. Cambridge: Cambridge University Press.

¹⁴ Il faut lire ici « intentions » de façon assez large. Une personne qui ment sous la contrainte a, en un sens, de mauvaises intentions puisqu'elle a l'intention de mentir. Mais elle ne manifeste aucune mauvaise valeur ; et c'est le sens que prend parfois l'excuse « je n'avais pas de mauvaises intentions ». Il serait plus exact, mais moins élégant de parler de « mauvaises attitudes évaluatives ».

¹⁵ Voir, par exemple, Inwagen, Peter van. 1999. « Moral Responsibility, Determinism, and the Ability to Do Otherwise ». *The Journal of Ethics* 3 (4): 34351.

⁸ Lewis, David. 1981. « Are We Free to Break the Laws? » *Theoria* 47 (3): 11321.

⁹ Pour comparaison, nous n'avons bien sûr pas la capacité de changer de monde. Mais nous avons certainement la capacité de faire quelque chose (par exemple, choisir un parfum de glace que nous n'avons jamais choisi) telle que si nous faisions cette chose, nous serions dans un autre monde !

¹⁰ Je simplifie ici le propos de Vihvelin, op. cit.

¹¹ Sur ces questions, voir Inwagen, Peter van. 2017. *Essai sur le libre arbitre*. Traduit par Cyrille Michon. Paris: Vrin. Voir aussi Michon, Cyrille. 2022. *Répondre de soi: enquête sur la liberté humaine*. PUF.

avait essayé de ne pas lancer l'attaque, la puce se serait activée, mais Olivier aurait au moins essayé. Bien sûr, les semicompatibilistes ont des réponses à ce genre d'objection, mais cela nous mènerait trop loin.

La deuxième raison de préférer le compatibilisme métaphysique, c'est une objection un peu plus générale. David Widerker nous demande de nous imaginer dans un cas de Frankfurt : si nous étions accusés de l'inévitable, nous pourrions demander « *What would you have me done instead ?* »¹⁶ – « Qu'aurais-je dû faire à la place ? ». Et c'est là, selon lui, que le bât blesse : nous ne pouvons pas avoir l'obligation de faire l'impossible et donc nous ne pouvons pas être coupables de ne pas avoir fait l'impossible. Dana Nelkin formalise cette idée par l'argument suivant :

- (1) S'il est impossible de faire A, nous n'avons pas l'obligation de faire A.
- (2) Si nous n'avons pas l'obligation de faire A, alors nous ne sommes pas coupables de ne pas avoir fait A.
- (3) Donc, s'il est impossible de faire A, nous ne sommes pas coupables de ne pas avoir fait A.¹⁷

Le compatibiliste métaphysique a donc de bonnes raisons de ne pas se satisfaire de la réponse du semicompatibiliste. Mais le semicompatibiliste a pour lui cette leçon, à propos de la responsabilité qui nous dit que ce qui *aurait pu arriver* ne compte pas pour la responsabilité ; que ce qui compte est ce qui est arrivé dans les faits et rien d'autre. Comment trancher ?

3. Une troisième voie

Je veux justement ne pas trancher, ou plutôt reporter la question, sans faire de notre choix entre le semicompatibilisme et le compatibilisme métaphysique le point principal d'une réponse au défi déterministe.¹⁸ Ce *compatibilisme négatif* permet de récupérer le meilleur des deux traditions compatibilistes tout en offrant une réponse intuitive et frontale au problème du déterminisme. En plus de réconcilier d'une manière les deux traditions compatibilistes, cette solution donne des raisons supplémentaires, indépendantes, de ne pas craindre le déterminisme.

Qu'est-ce que le compatibilisme *négatif* ? Le semicompatibilisme et le compatibilisme métaphysique reposent sur des théories positives de la responsabilité (et donc de la culpabilité), comme requérant telle ou telle forme de liberté. Le compatibilisme négatif n'offre

pas de théorie positive de la responsabilité ou de la culpabilité, il offre une théorie du concept opposé qu'est la disculpation.¹⁹ Pour définir la disculpation, ce compatibilisme utilise la notion de *défense* plutôt que de *liberté*.

Voici quelques définitions importantes pour ce compatibilisme négatif. *Avoir une défense*, c'est avoir quelque chose qui bloque la culpabilité. Il y a trois types de défenses : les justifications, les excuses et les exemptions, que je définirai bientôt. Par « avoir une défense », je ne veux pas forcément dire que la personne qui l'a en a conscience. Une personne a une défense simplement s'il y a un fait (un fait qui justifie, excuse ou exempt) qui la disculpe, c'est-à-dire qui exclut sa culpabilité. Ainsi, si une personne est atteinte de démence elle n'est pas responsable, même si personne n'a constaté sa démence.

Je me permets une parenthèse sur cette approche négative. Les philosophes depuis Platon abordent des concepts en s'intéressant aussi à leur opposé : on ne peut pas faire l'étude de la connaissance sans faire celle de l'ignorance, faire l'étude de la vérité sans faire celle de la fausseté, faire l'étude de la liberté, sans faire l'étude de la contrainte. Mais c'est surtout J.L. Austin, un philosophe d'Oxford du début 20^e qui a inspiré cet intérêt pour les défenses. Il croyait, et je partage sa conviction, que les philosophes peuvent se fourvoyer s'ils n'ont pas ce garde-fou que nous donne naturellement l'étude des opposés. Austin montre par exemple que si on s'intéresse aux *vrais objets* (aux *real things*), on doit absolument voir que ce ne sont pas des objets qui partagent la propriété positive d'être *vrai*, mais que ce sont des objets qui ont toutes sortes de manières d'être faux : un faux sourcil n'a pas grand-chose à voir avec un faux problème ou avec un faux tigre.²⁰

J'aimerais suivre la trace d'Austin pour traiter de la responsabilité, bien que je ne sois pas du tout le premier à le faire. C'est précisément la stratégie que son collègue Peter Strawson, son collègue, a exploitée dans « Liberté et Ressentiment »²¹. Strawson explore ce qu'il appelle les attitudes réactives, les attitudes émotionnelles, comme le ressentiment ou la gratitude, que nous avons lorsque l'action de quelqu'un a des conséquences sur nous. Strawson remarque que nos sentiments dépendent beaucoup des intentions des gens : si quelqu'un marche sur ma main, ce qui compte pour moi n'est peut-être pas tant la douleur que le fait qu'il ait fait exprès non. Si l'acte était intentionnel, alors j'aurai tendance à éprouver du ressentiment. En explorant les attitudes réactives, on trouve la recette pour relever le défi déterministe. Suivant

¹⁶ Widerker, David. 2000. « Frankfurt's Attack on the Principle of Alternative Possibilities: A Further Look ». *Philosophical Perspectives* 14: 181-201.

¹⁷ Nelkin, Dana Kay. 2011. *Making Sense of Freedom and Responsibility*. Oxford University Press, chap. 6.

¹⁸ Bien sûr, on ne peut éviter les questions des compatibilismes précédents, à savoir « est-ce que le déterminisme supprime la capacité de faire autrement ? » (non, selon le compatibilisme métaphysique) et « est-ce que la capacité de faire autrement est nécessaire à la responsabilité morale ? » (non, selon le compatibilisme moral). Si on répond « oui » à ces deux questions, on n'est pas compatibiliste. Et si l'on répond « non » à l'une des deux, on donne raison aux deux camps.

¹⁹ En réalité, l'opposé de la disculpation est plutôt la culpabilité. Le compatibilisme négatif ne permet de traiter que la responsabilité pour la mauvaise conduite. Il permet de montrer que la *culpabilité* est compatible avec le déterminisme.

²⁰ Voir Austin, J. L. 1962. *Sense and Sensibilia*. Édité par Geoffrey James Warnock. Clarendon Press Oxford.

²¹ Strawson, Peter F. 1997 (1962). « Liberté et ressentiment ». In *La responsabilité – questions philosophiques*, édité par Marc Neuberger, traduit par Fabien Cayla, 11-140. Paris: Presses universitaires de France. C'est la traduction de Strawson, P.F. 1962. « Freedom and resentment ». In *Proceedings of the British Academy*, Volume 48: 1962, édité par Gary Watson, 48:125. OUP Oxford.

la stratégie négative d'Austin, Strawson s'intéresse aux circonstances où ces sentiments sont modifiés ou apaisés (*modified or mollified*). Il considère qu'il y en a deux principales.

Le premier groupe comprend les facteurs susceptibles de justifier des phrases comme « Il ne l'a pas fait exprès », « Il ne s'est pas rendu compte », « Il ne savait pas » [...] Il y a de toute évidence des différences importantes et saisissantes entre ces diverses justifications, ainsi qu'entre les types de situations où elles sont appropriées, mais elles ont pourtant, du point de vue qui m'intéresse, quelque chose d'encore plus important en commun. Aucune d'entre elles ne nous invite à suspendre nos attitudes réactives ordinaires envers l'agent, que ce soit au moment de l'acte ou de façon générale. Ce n'est pas l'agent, mais l'offense qu'elles nous incitent à concevoir comme objet inapproprié d'une attitude réactive. Laissant intacte l'image de l'agent comme agent pleinement responsable, ces justifications nous incitent plutôt à voir l'offense comme une chose dont l'agent n'est pas entièrement responsable, ou pas responsable du tout. Elles ne suggèrent d'aucune façon qu'il soit inapproprié d'exiger de l'agent le genre de bienveillance ou d'égard que manifestent nos attitudes réactives ordinaires.²²

C'est ce que Gary Watson appellera plus tard²³ avec justesse les *excuses*. Lorsqu'une personne a une excuse, nous dit Strawson, cette personne demeure l'objet approprié de nos attitudes réactives, mais pas pour *cette action (ou omission, etc.)*, puisqu'on ne peut pas vraiment la lui attribuer. Passons au deuxième groupe :

Le second groupe à considérer est fort différent, et je le diviserai à son tour en deux sous-groupes, dont le premier est de bien moindre importance. Au premier sous-groupe appartiennent les énoncés tels que « Il n'était pas lui-même », « Il a été mis à rude épreuve ces derniers temps » [...] ; en relation avec le second sous-groupe, nous pouvons mentionner les formules telles que « Ce n'est qu'un enfant », « C'est un schizophrène sans espoir de guérison », « Son esprit est totalement égaré » [...]. Les justifications de ce genre, contrairement à celles de mon premier groupe général, nous incitent à suspendre nos attitudes réactives ordinaires envers l'agent, soit au moment de l'acte, soit définitivement. Elles ne nous incitent pas à concevoir l'agent comme compatible avec l'ensemble des attitudes interpersonnelles ordinaires [...] mais au contraire à envisager l'agent lui-même sous un jour différent de celui sous lequel nous aurions normalement considéré quelqu'un ayant agi de la sorte.²⁴

C'est ce que Watson appellera les exemptions. Les cas d'exemptions les plus clairs sont les jeunes enfants et les personnes atteintes de handicaps mentaux graves ou de maladie

²² Strawson 1997 (1962), *op. cit.*, p. 117.

²³ Watson, Gary. 1996. « Two Faces of Responsibility ». *Philosophical Topics* 24 (2): 227-48.

²⁴ Strawson 1997 (1962), *op. cit.*, p. 118.

comme Alzheimer ; pour les besoins de la cause, nous laisserons de côté les cas du premier sous-groupe.

Dans « Liberté et ressentiment », il manque une troisième catégorie de cas où nous modifions ou atténuons notre ressentiment : la découverte que la personne qui a agi était justifiée.²⁵ On peut dire que cette notion est ambiguë. Une personne a une justification au sens fort lorsqu'elle a fait la bonne chose, qu'elle a fait ce qu'elle devait faire ou plus. Une personne a une justification au sens faible lorsqu'elle n'a pas fait la mauvaise chose, qu'elle n'a pas enfreint ses obligations. Le premier sens implique donc le second, mais pas l'inverse.

Nous avons donc trois défenses : la justification, l'excuse et l'exemption. Pour avoir les idées bien claires sur ce qu'elles sont, je propose d'en donner deux composantes qui sont toutes les deux essentielles pour bien comprendre le phénomène. Il y a une condition qui concerne en quelque sorte la condition d'application de l'excuse et une condition qui concerne son résultat.²⁶

La condition d'application de la justification, c'est que la personne n'a pas enfreint d'obligations, elle n'a pas fait ce qu'elle devait ne pas faire. Le résultat, c'est d'avoir une justification, c'est de faire tomber les chefs d'accusation ; l'accusation (ou la possible accusation) tombe à l'eau d'une certaine manière.

La condition d'application de l'excuse, c'est que la personne a enfreint une obligation, mais qu'elle n'a pas manifesté de mauvaises intentions. Elle a, par exemple, agi sous la contrainte lorsqu'elle s'est parjurée ou elle était ignorante des effets négatifs de son action. Le résultat de cela, c'est que même s'il y a un objet d'accusation, contrairement à la justification, l'excuse permet de dire que l'action ne reflète rien de mauvais à propos de l'agent.

Enfin, la condition d'application de l'exemption, c'est que même s'il y a une manifestation de mauvaises intentions, l'agent est sérieusement limité cognitivement ou du point de vue motivationnel ; il a ce qu'on peut appeler une « grave incapacité ». Le résultat de l'exemption est d'altérer la signification morale du geste. Par exemple, supposons qu'un très petit garçon frappe sa sœur. Comme il a fait ce qu'il devait ne pas faire, il n'a pas de justification. Comme il manifeste de l'agressivité, cela dit quelque chose de négatif

²⁵ Hypothèse : Strawson n'a pas parlé de justification parce qu'il était intéressé autant par la gratitude que par le ressentiment. Or, si on inclut la gratitude, elle ne sera pas altérée par la justification. (Quant aux excuses, elles ne seront pas pertinentes puisqu'on n'excuse pas le bon comportement.)

²⁶ Pour fin d'illustration : supposons que nous nous intéressons à la nature de la propriété privée. Il est bon d'en connaître les préalables : l'achat, l'héritage, la réception d'un don, la découverte dans la nature, etc. Mais il faut aussi pour bien comprendre la propriété privée voir qu'elle est son rôle ou son effet, à savoir *le droit d'utiliser, de vendre ou de détruire l'objet possédé*.

à propos de lui, et donc il n'a pas d'excuse. Mais c'est un petit enfant avec des capacités limitées, cette agressivité n'a pas le même genre de signification que si un adulte avait fait la même chose.²⁷

Défense	Condition d'application	Résultat
Justification	Pas d'enfreinte d'obligation.	L'objet d'accusation tombe.
Excuse	Enfreinte d'une obligation, mais pas de manifestation de mauvaises intentions.	Objet d'accusation, mais pas de mal à propos de l'accusé.
Exemption	Manifestation de mauvaises intentions, mais grave incapacité.	Mal à propos de l'accusé, mais importance morale limitée.

Nous voilà maintenant au cœur de notre stratégie argumentative. Nous allons essayer de montrer que le déterminisme ne donne ni exemption, ni excuse, ni justification. Commençons par l'exemption. Est-ce que le déterminisme nous exempte tous ? Nous avons dit que lorsqu'une personne est exemptée, son geste n'a pas la même signification à cause d'une incapacité grave. La vérité du déterminisme ne nous donnerait pas une « incapacité grave » ; elle effacerait, par exemple, la distinction entre les capacités des adultes (en bonne santé) et des enfants. Le déterminisme ne donne donc pas d'exemption.

Le déterminisme excuse-t-il ? Pas davantage. Lorsqu'une personne est excusée, nous avons dit qu'elle a enfreint une obligation, mais sans mauvaises intentions. C'est ce qui fait que son action ne compte pas contre elle. Que le déterminisme soit vrai ou faux ne change rien aux mauvaises intentions que nous manifestons. Si avoir une excuse, c'est vraiment avoir quelque chose qui montre que nous n'avons pas manifesté de mauvaises intentions, le déterminisme ne donne pas d'excuse. Comme Strawson le dit Strawson, un monde où tout le monde est excusé formerait le règne de la bonne volonté universelle, et non celui du déterminisme. Ce qu'on dit ici à propos des excuses, c'est ce que les semicompatibilistes disaient à propos de la responsabilité : ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on aurait pu faire, mais les intentions (ou raisons) qui expliquent notre action.

Le déterminisme pourrait-il alors justifier ? De prime abord, cette option semble la pire des trois : il est évident qu'un acte nuisible qui est déterminé demeure nuisible. Le fait que quelque chose soit inévitable ne le rend pas *bon*. Autrement dit, il est clair que le déterminisme ne donne pas de justification au sens fort. Le déterminisme pourrait-il donner une justification

²⁷ Je laisse de côté la question des exemptions partielles (l'adolescence, la fatigue, etc.) pour les besoins de la cause.

au sens faible, c'est-à-dire montrer qu'aucune obligation n'a été enfreinte ? La question est délicate. On pourrait penser que le déterminisme supprime les obligations : si le déterminisme est vrai, personne ne peut faire autrement, mais puisque personne ne peut faire autrement, personne n'a l'obligation de faire autrement.

Il est possible que pour montrer que le déterminisme ne donne pas de justification au sens faible, il faille aller du côté du compatibilisme métaphysique et établir que le déterminisme ne nous prive pas de la capacité de faire autrement et donc ne donne pas de justification. C'est l'option que je privilégie, même si je ne peux pas donner d'argument convaincant en sa faveur ici.

Nous avons alors tous les éléments en place pour présenter l'argument du compatibiliste négatif :

- (1) Le déterminisme n'exempte pas.
- (2) Le déterminisme n'excuse pas.
- (3) Le déterminisme ne justifie pas.
- (4) Si quelque chose n'exempte pas, n'excuse pas ou ne justifie pas, il est compatible avec la responsabilité.
- (5) Le déterminisme est compatible avec la responsabilité.

Nous avons donc ici une réponse différente au problème du déterminisme et de la responsabilité.

Laissez-moi vous montrer pour conclure comment cette option permet de réunir des éléments dans les deux traditions que nous avons abordées précédemment.

On se rappelle que le semicompatibilisme dit que le déterminisme est compatible avec la responsabilité morale *parce que la responsabilité ne requiert pas la liberté qui est menacée par le déterminisme*. Le semicompatibiliste en était arrivé à cette position parce que les cas de Frankfurt, comme celui que nous avons vu avec Olivier et l'attaque informatique, semblent montrer non seulement que nous pouvons être responsables de l'inévitable, mais que tout ce qui compte pour la responsabilité repose dans ce qui explique ou cause notre action, en particulier nos bonnes ou mauvaises intentions. Cette leçon semblait être très intuitive, mais elle pouvait être contestée. En revanche, nous pourrions sans problème l'appliquer aux excuses :

NOUVELLE LEÇON : ce qui compte pour nos *excuses*, c'est seulement *ce qui explique/cause notre action* (en particulier nos intentions) et non *ce que nous aurions pu faire ou non*.

Le semicompatibiliste a donc raison en ce qui concerne les *excuses* (même s'il n'a pas pleinement raison sur la responsabilité).

Mais le compatibiliste métaphysique a peut-être raison en ce qui concerne les *justifications*. Rappelez-vous, nous avons vu l'objection de l'obligation, qui consiste à dire que comme nous ne pouvons avoir l'obligation de faire l'impossible, nous ne pouvons être coupables de ne pas avoir fait l'impossible. Cette objection suggère fortement que *si le déterminisme supprimait notre capacité à faire autrement*, il nous donnerait une justification au sens faible ; il ferait en sorte que nous n'avons aucune obligation et donc que nous ne les enfreignons jamais. Or, si le compatibilisme métaphysique a raison sur la compatibilité du déterminisme et de la capacité de faire autrement, nous avons une réponse. Le déterminisme ne supprime pas nos obligations parce qu'il n'enlève rien à nos capacités. Le compatibiliste métaphysique avait donc raison *sur les justifications*.

4. Conclusion

Nous avons expliqué ce qu'était la responsabilité dans le sens qui nous intéressait – l'obligation que nous avons de répondre d'un acte en vertu d'un lien que nous entretenons avec lui (c'est le nôtre !). Nous avons ensuite expliqué ce qu'était le défi déterministe et l'avons distingué du fatalisme. Si cela nous a permis de montrer que le déterminisme ne supprime pas la liberté *par définition*, la tentation est grande de penser qu'il reste une menace : si le déterminisme est vrai, il semble que nous ne puissions jamais faire autrement et donc nous ne sommes pas responsables.

Nous avons brièvement abordé deux traditions qui répondent à ce défi, l'une qui rejette le lien entre déterminisme et incapacité ; l'autre qui rejette le lien entre incapacité et responsabilité. La première, le compatibilisme métaphysique, repose en partie sur le fait que le déterminisme ne brise pas la relation causale de dépendance choix et nos actions ; la seconde, le compatibilisme moral, repose sur une redéfinition de la liberté nécessaire à la responsabilité morale.

Puis, nous avons tenté de tracer une voie médiane. Nous avons demandé si le déterminisme *disculpait*, s'il *donnait une défense* : en particulier, s'il excusait, s'il exemptait ou s'il justifiait. Et nous avons vu qu'il y a de bonnes raisons de penser que le déterminisme ne donne aucune des trois défenses. Mais chaque fois, des raisons différentes sont invoquées, et c'est ce qui permet de récupérer le meilleur des deux traditions compatibilistes.

Bref, le déterminisme est compatible avec la responsabilité morale, parce qu'il ne donne aucune défense. En effet, il ne donne pas d'exemption puisque le déterminisme ne mine pas nos capacités cognitives ou motivationnelles. Il ne donne pas d'excuse, puisque les excuses dépendent des intentions manifestées et non de ce qui aurait pu arriver (conformément au semicompatibilisme). Et il ne donne pas de justification, puisqu'il ne supprime pas les obligations (peut-être parce que, conformément au compatibilisme métaphysique, il ne supprime pas la capacité de faire autrement). Voilà ma réponse au défi déterministe.

Comme je l'ai dit, le compatibilisme négatif a été, dans les faits, défendu bien avant moi, par Strawson. Mais il y a deux sens dans lesquels ma proposition constitue une amélioration de sa position. D'une part, elle considère non seulement les excuses et les exemptions, mais les justifications dans la liste des manières d'éviter la culpabilité. D'autre part, elle permet de réunir les meilleurs éléments des deux traditions compatibilistes (qui n'étaient pas encore bien définies au temps de « Liberté et Ressentiment »).

Avec cette théorie, nous avons donc défendu la responsabilité une défense à la fois. Bien entendu, plusieurs demeureront troublés par la possibilité du déterminisme. Certains sentiront que si le déterminisme est vrai, nous ne sommes pas plus libres qu'un train qui avance sur des rails déjà posés d'avance, même si ces traces sont cachées, par la neige ou par autre chose. J'espère tout de même que cette communication aura tout de même été un peu rassurante.



Le Rapide, Jean-Paul Lemieux, 1968.



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE DELPHINE CLARA ZEMP

FACULTÉ DES SCIENCES
LABORATOIRE DE BIOLOGIE
DE LA CONSERVATION

13 avril 2022

La biodiversité dans tous ses états

«*La forêt tropicale humide de plaine est le sommet mondial de la complexité et de la diversité biologique; presque tous les groupes vivants y sont représentés.*»¹ Ce sont les mots de Francis Hallé, un célèbre botaniste français spécialiste des forêts tropicales.

Nous savons que la grande majorité des espèces terrestres vivent dans les forêts tropicales, où se trouve d'innombrables espèces de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et plantes. La riche diversité des espèces d'insectes, dont la répartition nous est encore peu connue, pourrait aussi atteindre un degré culminant dans ces écosystèmes. Cependant, la biodiversité ne se trouve pas uniquement dans les forêts tropicales. Selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature², les forêts du monde abriteraient 80% de toutes les espèces vivantes sur Terre.

Les forêts du monde sont fortement impactées par les activités humaines. Au commencement du 21^e siècle, approximativement un tiers de toutes les forêts avaient déjà été défrichées principalement pour l'agriculture et l'exploitation du bois. Détruites intégralement, elles sont absentes de la carte³. Les vastes forêts encore relativement préservées aujourd'hui se trouvent soit dans le grand Nord, c'est-à-dire en Sibérie, au nord du Canada et en Alaska, soit dans quelques régions tropicales du bassin Amazonien, du bassin du Congo et en Asie du Sud-est sur les îles de Bornéo et de Nouvelle Guinée. Une grande partie des forêts est impactée par les activités humaines depuis des décennies : par la fragmentation due aux infrastructures (par exemple les routes et les barrages), par l'exploitation de la faune et de la flore, ou encore par le changement climatique dont les impacts sont de plus en plus perceptibles.

En conséquence de la disparition et de la dégradation des forêts, de nombreuses espèces sont en déclin. En moins de 50 ans, les populations de plusieurs centaines d'espèces de mammifères, de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux qui habitent les forêts ont diminué de plus de moitié, selon l'Indice Planète Vivante du WWF.⁴ Cet indice ne prend pas en compte les espèces pour lesquelles les données scientifiques sont largement incomplètes, telles celles qui se trouvent dans les

forêts tropicales les plus reculées ou encore les invertébrés. Ainsi, des milliers d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde, de sorte que si rien n'est fait pour protéger ces espèces et leurs habitats, nous pourrions assister à une sixième extinction de masse. Contrairement aux cinq extinctions de masse précédentes qui sont attribuées à des phénomènes naturels, celle-ci serait exclusivement liée aux activités humaines.

Il est plus que jamais urgent d'agir. Les Nations Unies l'ont reconnu en déclarant la période 2021 – 2030 comme la Décennie de la Restauration des Ecosystèmes. Des programmes sans précédents ont été mis en place pour restaurer les forêts détruites et dégradées. Par exemple, le défi de Bonn vise à restaurer 150 millions d'hectare de paysages forestiers en 2020 et 350 millions en 2030, ce qui représente 80 fois la superficie de la Suisse. De nombreux pays notamment dans les tropiques se sont engagés pour relever ce défi.

La restauration des paysages forestiers ne consiste pas simplement à planter des arbres. Ces projets doivent permettre un développement durable, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui sont au nombre de 17, dont 5 que nous allons évoquer aujourd'hui : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être (objectif 3), Garantir l'accès pour tous à des services d'alimentation en eau (objectif 6); Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable (objectif 8); Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques (objectif 13) et Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15). C'est bien là que réside tout l'enjeu de cette décennie : permettre à la biodiversité et aux êtres humains, qui en font partie, de vivre en harmonie.

Je vous propose un tour du monde en trois étapes. Les étapes vont nous permettre d'illustrer les enjeux de la restauration des paysages forestiers dans des contextes très différents, et les apports de la science pour répondre à ces enjeux. Ces étapes sont aussi liées à mon parcours professionnel et de vie.

Pour la première étape nous allons au Brésil, au cœur de la forêt amazonienne, plus précisément dans la réserve Uatumbã, une zone de forêt relativement intacte, c'est-à-dire peu impactée par les activités humaines. Située à 150 km de la métropole de Manaus, cette forêt est accessible à six heures de transport, d'abord par la route, puis par bateau le long de la rivière Uatumbã, un affluent du fleuve Amazone, et enfin par un chemin de terre. C'est à cet endroit que se trouve le site ATTO : Amazon Tall Tower Observatory. Il s'agit d'une tour de 80 m de haut située au milieu de la forêt, qui surplombe la canopée. Initiée par une équipe scientifique allemande et brésilienne, cette tour a été construite pour étudier les échanges entre la forêt et l'atmosphère. Elle permet de mieux comprendre comment la forêt influence le climat, et inversement comment le climat influence la forêt. J'ai eu la chance de visiter cette tour lors de ma thèse de doctorat. Imaginez-vous perché sur cette tour, à 80 m au-dessus du sol, le matin à l'aube. C'est à ce moment de la journée que la forêt est la plus bruyante : on y entend les chants des

oiseaux et les hurlements des singes. La brume s'évapore avec le lever du soleil, et on aperçoit les arbres peu à peu. La forêt semble s'étendre à perte de vue. Chaque arbre semble appartenir à une espèce différente. En effet, il n'est pas rare de recenser plusieurs centaines d'espèces d'arbres par hectare en Amazonie.

L'humidité et la brume sont omniprésentes parce que la forêt est en constante relation avec l'atmosphère et c'est cette interaction qui génère les pluies. Les arbres transpirent. Ils absorbent l'eau du sol et la font circuler dans leur organisme jusqu'à la surface des feuilles, où l'eau s'évapore par des petites ouvertures appelées stomates. Une fois dans l'atmosphère, cette vapeur d'eau est transportée par les vents des Alizés sur de longues distances. Cette humidité formera des gouttelettes d'eau et retombera sous forme de pluie plus à l'ouest. Une fois que l'eau s'est infiltrée dans le sol, les arbres vont l'absorber et la transpirer par les feuilles, et le cycle recommence. Dans ma thèse, j'ai notamment démontré que les échanges constants d'humidité entre la forêt Amazonienne et l'atmosphère contribuent à réguler le climat de manière significative. Ainsi, tout en aval de ces rivières aériennes, dans le sud-ouest de l'Amazonie au pied de la cordillère des Andes, jusqu'à 50% des pluies sont issues du recyclage par les arbres⁵. Face au changement climatique et à l'augmentation des sécheresses qui fragilisent la forêt, le recyclage des pluies par les arbres joue un rôle prépondérant. Les analyses ont clairement démontré qu'il est nécessaire d'empêcher la déforestation et la dégradation de la forêt amazonienne pour assurer sa stabilité et sa résilience dans les décennies à venir^{6,7}.

Avec Wei Weng, alors étudiante à l'Institut de Postdam pour la recherche sur l'impact climatique, nous avons pu démontrer que la reforestation dans le sud-ouest de l'Amazonie permet d'augmenter les pluies dans le bassin versant qui alimente en eau la métropole de Santa Cruz de la Sierra de plus d'un million d'habitants. Durant la saison sèche où l'eau vient à manquer, cela augmenterait de 26% la quantité d'eau de surface disponible⁸. Cet exemple illustre comment la restauration des forêts permet de répondre à l'objectif 6 du développement durable : un accès à de l'eau propre.

Le rôle de la forêt comme régulateur du climat ne se limite pas au recyclage de l'eau. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'une des options les plus efficaces pour atténuer le changement climatique⁹.

Cela est possible grâce à cette machine biologique que l'on appelle la photosynthèse. Les arbres absorbent du CO₂ de l'atmosphère et le stockent sous forme de biomasse. Les forêts permettent ainsi d'absorber une partie des émissions de CO₂, qui est un gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique résultant des activités humaines. Les vastes forêts intactes telle que l'Amazonie sont donc un puit de carbone.

Dans les zones déboisées, il est encore temps de laisser la nature reprendre ses droits. Dans les tropiques, les arbres poussent rapidement, de sorte que le stock de carbone d'une forêt intacte

peut être restauré en moins d'un siècle. Il n'y a souvent pas besoin de planter des arbres. Il suffit de ne rien faire, ou plutôt de laisser la régénération naturelle. C'est d'ailleurs le plus souvent la méthode la plus efficace pour retrouver la biodiversité unique des forêts intactes, même si cela prend plus de temps que de restaurer le stock de carbone.

Enfin, il existe des systèmes traditionnels que l'on appelle agroforestiers car ils associent des plantes cultivées et des arbres sur une même surface, par exemple ici des plantations de café sous un couvert forestier. En plus de stocker le carbone, ces systèmes agroforestiers créent des conditions favorables et des habitats variés pour la faune et la flore. De surcroît, ils génèrent aussi des revenus décents pour les populations, surtout si les productions sont reconnues comme responsables et labélisées comme telles. Ainsi, la protection de la forêt intacte et la restauration des paysages forestiers par la régénération naturelle ou l'agroforesterie sont des solutions durables de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, tout en permettant de protéger la biodiversité.

Je vous emmène maintenant pour la deuxième halte de notre tour du monde à Sumatra, en Indonésie, qui est un sommet mondial de biodiversité dans le monde¹⁰. Ces dernières décennies, l'île a été largement déboisée. Autrefois entièrement recouverte de forêts tropicales humides, il ne reste aujourd'hui que quelques fragments isolés de forêts. Je vous propose d'aller en visiter un.

Dans cette forêt se trouve une biodiversité exceptionnelle, et que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Par exemple, on y trouve des arbres de la famille des *Dipterocarpaceae* qui sont endémiques de l'Asie du Sud-Est et dont certaines espèces peuvent atteindre jusqu'à 70 m de hauteur ! Ce sont des arbres géants de la canopée. Il y a aussi le charismatique tigre de Sumatra, espèce en danger critique d'extinction, dont il ne reste que quelques centaines d'individus et dont la population est en déclin. Dans le sous-bois, on trouve aussi des plantes étonnantes telles que la *Rafflesia*, une plante qui n'est pourvue ni de tige, ni de feuille, ni de racine. Elle pousse à l'intérieur d'une liane qui appartient à une autre espèce de plante : c'est donc une plante parasite. Lorsqu'elle sort de son hôte comme un champignon, la fleur peut atteindre un mètre de diamètre. C'est la fleur simple la plus grande du monde. Elle dégage une odeur spéciale pour attirer seulement les mouches qui la pollinise. Il y a aussi des milliers, des millions d'insectes et autres arthropodes tout petits, comme ici cette minuscule araignée qui mesure moins d'un millimètre. La plupart de ces espèces sont inconnues de la science, et chaque nouvelle exploration de ces forêts aboutit à la description de nouvelles espèces.

Malheureusement, la forêt disparaît plus vite qu'elle n'est étudiée. En Asie du Sud-Est, c'est l'expansion des monocultures des hévéas (arbres à caoutchouc) et des palmiers à huile qui est une cause majeure de cette déforestation. L'huile de palme, qui est utilisée dans la plupart des produits que nous consommons au quotidien (biscuit, snack, pizza, glace, chocolat, shampoing, savon, détergent etc.), a un impact direct au-delà de nos frontières.

Quand nous parlons de production industrielle d'huile de palme, il faut se rendre compte que cela représente des centaines, voire des milliers d'hectares de rangées de palmiers à huile alignés et exploités de manière intensive. On peut donc se demander si la restauration écologique est encore possible.

Et pourtant, à l'université de Göttingen en Allemagne, où j'ai fait mon postdoctorat, des chercheurs ont eu l'idée de faire pousser des îlots agroforestiers, c'est-à-dire un mélange de plantes cultivées et d'arbres - dispersés dans l'ensemble du paysage. D'après les hypothèses, cela devrait augmenter la biodiversité, sans entraver la productivité agricole qui permet le développement économique de la région^{11,12}.

Ainsi 52 îlots ont donc été plantés en 2013, soit plus de 6000 arbres. Six ans plus tard, les arbres avaient déjà atteint plusieurs mètres de haut. On aperçoit ici un de ces îlots d'une superficie de 1600 m². Six espèces d'arbre différentes ont été plantées, qui sont toutes indigènes, c'est-à-dire naturellement présente dans la région. Elles sont censées apporter plusieurs bénéfices écologiques, par exemple en fournissant des habitats et des conditions favorables au retour de la faune et de la flore, mais aussi divers produits qui peuvent être récoltés par les populations, tels que des fruits ou du caoutchouc.



J'ai eu la chance de coordonner une équipe de biologistes qui ont étudié différents groupes d'êtres vivants : les microorganismes du sol (bactérie, champignons), la faune du sol, les arbres, leurs graines et leurs pollens qui participent à la régénération naturelle, ainsi que les plantes herbacées, les arthropodes jusqu'aux oiseaux et chauves-souris. C'est une des rares études avec une représentation aussi complète du monde vivant. Nous avons comparé la richesse des espèces de ces différents groupes dans les îlots agroforestiers et dans les plantations en monocultures.

Nous avons trouvé une augmentation de 250% en moyenne de la richesse des espèces pour ces différents groupes. Ces résultats sont encourageants, et montrent qu'un retour de la biodiversité est possible dans ces paysages dominés par les plantations industrielles, même s'il est évident que la plupart de ces espèces ne sont pas inféodées aux forêts intactes. Ce type de restauration écologique ne peut donc pas se faire au détriment de la protection des forêts existantes.

Même si cette biodiversité n'est pas exceptionnelle, elle est utile pour l'écosystème. Nous avons mesuré 19 indicateurs de différents aspects du fonctionnement de l'écosystème : productivité et biomasse ; résistance à l'invasion d'espèces exotiques ; pollinisation par les insectes ; qualité du sol en termes de structure et de nutriment ; contrôle biologique des communautés par prédation et herbivorie ; régulation du cycle des nutriments par apport et décomposition de la litière organique ; et enfin régulation de l'eau par transpiration et régulation du microclimat. Nous avons démontré un impact positif des îlots avec une augmentation en moyenne de 75% de ces indicateurs liés au bon fonctionnement de l'écosystème. Ceci pourrait bénéficier aussi, par effet indirect, la production agricole qui pourrait ainsi devenir plus durable.

Alors que nous parlons de restauration des paysages, il est important de changer d'échelle et de regarder non pas ce qui se passe au niveau local, c'est-à-dire dans les îlots agroforestiers, mais aussi au niveau du paysage. Avec Vannesa Montoya-Sánchez, doctorante au laboratoire de biologie de la conservation, nous nous sommes intéressées à la composition des espèces animales, végétales et de microorganismes dans chacun des îlots agroforestiers. Nous avons trouvé que pour la plupart des groupes, la composition d'espèces est différente dans chaque îlot. Cela veut dire qu'établir de multiples petits îlots augmente la biodiversité totale du paysage. En quelque sorte, la fragmentation des habitats pourrait presque être considérée ici comme favorable à la biodiversité. Pour autant, nous avons montré que les espèces des différents groupes dans chacun des îlots sont en interactions. Par exemple, la faune du sol est liée aux champignons du sol, mais aussi aux arthropodes et aux arbres. Cette faune du sol a donc un rôle majeur dans la répartition de la biodiversité dans le paysage, bien qu'elle soit souvent ignorée des programmes de restauration écologique qui se focalisent souvent uniquement sur les arbres. Nous avons aussi trouvé que presque tous les groupes sont influencés par la structure de la végétation. C'est donc la structure de la végétation, et pas uniquement le fait de planter des arbres, qui régule la répartition de la biodiversité dans le paysage.

Le développement logique de nos recherches est donc de tester si les technologies de télédétection, telles que les données obtenues par les scanners terrestres ou aéroportés, permettent de mesurer de manière rapide et efficace la structure en trois dimensions de la végétation à différentes échelles spatiales. Ces nouvelles technologies que nous utilisons pourraient s'avérer utiles pour le suivi des programmes ambitieux de restauration des paysages forestiers au niveau mondial dans la décennie à venir.

La troisième étape de notre voyage nous emmène dans l'Arc jurassien plus précisément dans la région neuchâteloise. C'est avec un angle nouveau que je propose d'étudier les pâturages

boisés du Jura, qui sont le résultat d'une longue tradition d'agriculture extensive qui a modelé ces paysages depuis des siècles. Ces surfaces sur lesquelles alternent les arbres et les pâturages ouverts sont un exemple de système agroforestier de type sylvopastoralisme. Tous ces éléments, ainsi que la présence des murs en pierres sèches et des affleurement rocheux, forment une mosaïque d'habitats dans le paysage qui abritent une multitude d'espèces animales, végétales et d'autres groupes qui se sont adaptées à ces milieux anthropisés. Toutefois, ces paysages aussi sont en mutation, avec l'intensification de l'agriculture d'une part, l'abandon des terres d'autre part et le changement climatique. Il est donc indispensable de comprendre l'importance de l'hétérogénéité de ces paysages pour la biodiversité, comme pour les humains qui les ont façonnés et qui les utilisent aujourd'hui comme espace de production agricole et sylvicole, mais aussi de ressourcement et de loisir. C'est avec une approche scientifique interdisciplinaire qui concerne la biologie et les sciences socio-économiques que nous étudions l'impact de l'utilisation humaine de ces paysages sur la biodiversité dans le cadre du projet de thèse de Sandrine Wider, doctorante au laboratoire de biologie de la conservation.

Nous avons vu aujourd'hui que conserver la biodiversité exceptionnelle des forêts du monde va de pair avec de nombreux autres objectifs du développement durable : le bien-être humain, une eau propre, une croissance économique, et la lutte contre le changement climatique. A travers différents exemples de projets de recherche dans des contextes forts différents, nous avons vu qu'il n'existe pas une mais plusieurs stratégies pour atteindre ces objectifs : protéger la biodiversité unique des vastes forêts intactes qui persistent aujourd'hui, enrichir en biodiversité les paysages agricoles homogènes par exemple avec des îlots agroforestiers, et enfin maintenir la biodiversité associée aux paysages hétérogènes et culturels. C'est l'ensemble de ces stratégies qui nous permettrons de répondre au défi de la décennie à venir : restaurer les paysages forestiers pour que la biodiversité et les êtres humains qui en font partie puissent vivre en harmonie.

L'interdisciplinarité est donc au cœur de notre stratégie de recherche et d'enseignement. Avec des collègues de l'Institut de biologie et la Faculté des lettres et sciences humaines, nous sommes en train de finaliser le développement d'un nouveau master inter-facultaire en conservation de la biodiversité. Des lectures dirigées permettront de mettre à niveaux les étudiants provenant de Bachelor en sciences naturelles ou en sciences sociales. Une formation pratique aux méthodes scientifiques et en communication leur sera proposée. Dans un module intégratif, les étudiants pourront pratiquer l'interdisciplinarité sur le terrain et participerons à des séminaires en lien avec le monde professionnel et de la recherche. Les cours seront répartis de manière équilibrée entre la biologie et les dimensions humaines de la conservation (droit, économie, ethnologie, psychologie). Le mémoire de Master portera lui aussi sur des situations réelles de conservation des espèces et/ou des écosystèmes dans un contexte environnemental et socioéconomique donné. L'interdisciplinarité est un des points forts de l'université de Neuchâtel, et nous y contribuons avec ce nouveau master qui aura pour objectif de former les étudiants aux enjeux de conservation de la biodiversité dans une perspective globale et dans toute sa complexité.

Notes

1. Hallé, F. <https://www.foretprimaire-francishalle.org/foret-primaire/>.
2. IUCN. *Forest and Climate Change. Issues Brief* <https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/iucn> (2021).
3. Grantham, H. S. et al. Anthropogenic modification of forests means only 40% of remaining forests have high ecosystem integrity. *Nat. Commun.* **11**, 1–10 (2020).
4. Green, E. J. et al. Below the canopy: global trends in forest vertebrate populations and their drivers. *Proc. R. Soc. B Biol. Sci.* **287**, (2020).
5. Zemp, D. C. et al. On the importance of cascading moisture recycling in South America. *Atmos. Chem. Phys.* **14**, 13337–13359 (2014).
6. Zemp, D. C., Schleussner, C. F., Barbosa, H. M. J. & Rammig, A. Deforestation effects on Amazon forest resilience. *Geophys. Res. Lett.* **44**, 6182–6190 (2017).
7. Zemp, D. C. et al. Self-amplified Amazon forest loss due to vegetation-atmosphere feedbacks. *Nat. Commun.* **8**, (2017).
8. Weng, W., Costa, L., Lüdeke, M. K. B. & Zemp, D. C. Aerial river management by smart cross-border reforestation. *Land Use Policy* vol. **84** 105–113 (2019).
9. Ometto, J. P. et al. Cross- Chapter Paper 7: Tropical Forests. in *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (eds. Pörtner, H. O. et al.) 2369–2410 (Cambridge University Press, 2022). doi:10.1017/9781009325844.024.2369.
10. Myers, N., Mittermeyer, R. A., Mittermeyer, C. G., Da Fonseca, G. A. B. & Kent, J. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* **403**, 853–858 (2000).
11. Teuscher, M. et al. Experimental biodiversity enrichment in oil-palm-dominated landscapes in Indonesia. *Front. Plant Sci.* **7**, 1–15 (2016).
12. Zemp, D. C. et al. Tree performance in a biodiversity enrichment experiment in an oil palm landscape. *J. Appl. Ecol.* **56**, 2340–2352 (2019).



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE SANDRA HOTZ

FACULTÉ DE DROIT
CHAIRE DE DROIT CIVIL
ET DROIT DE LA SANTÉ
4 mai 2022

Le plan de traitement est un droit essentiel

Résumé

Cette leçon met en lumière les défis juridiques qui se posent en lien avec le plan de traitement, que ce soit lors de l'accouchement ou lors du traitement des troubles psychiques dans une clinique fermée. L'objectif est de préciser la nature juridique du plan de traitement et sa mise en œuvre en vue de déterminer si le droit fédéral actuel est suffisant pour garantir le respect des droits des patient-e-s.



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE MAIKE ELISABETH DEBUS

FACULTÉ DES SCIENCES
POSTE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL
ET DES ORGANISATIONS
18 mai 2022

Feeling your job is at stake: Perceiving and reacting to job insecurity

What is important to individuals when they search for a job? According to a recent Gallup survey conducted among more than 13,000 people, individuals seek jobs that allow them to use their skills and that allow for a good work-life balance, jobs that provide them with a decent income, as well as jobs that provide them with security and stability (e.g., Gallup, 2022). Yet, due to economic turbulences that reached a new record high during the COVID-19 pandemic and a more flexible and dynamic labor market, having a secure job is something that can be hard to obtain. Although the Swiss labor market currently faces an acute shortage of skilled workers, nevertheless, 12% of Swiss employees report being very strongly or strongly worried that they might lose their job shortly, and 22% indicate being at least partly worried about their future job security (Grote & Staffelbach, 2022). In short, job insecurity refers to the potential threat to a person's job continuity. In the field of psychology and management, we typically study job insecurity by assessing a person's subjective perception of this phenomenon. To do so, we have study participants rate their agreement with statements (= items) such as "I feel insecure about the future of my job" or "I think I might lose my job in the near future" (see Figure 1).

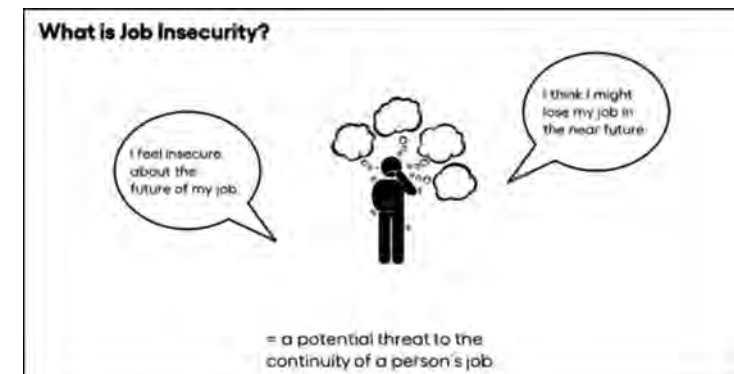


Figure 1. Definition and measurement of job insecurity

My research on job insecurity follows a contextual perspective. This means that I view the person as being situated in several different contexts, and I assume that factors from these different contexts can affect how we perceive job insecurity and how we react to it. In doing so, I rely on theories that relate to the role of contextual factors for individuals' behavior, well-being, and development. A few of these theories are Hobfoll's (1989, 2001) Conservation of Resources Theory, Lazarus and Folkman's (Lazarus, 2001; Lazarus & Folkman, 1984) Transactional Stress Theory, and Bronfenbrenner's (1977, 1994) Ecological Systems Theory. My research is characterized by a diverse set of methodological approaches where I use cross-sectional and multi-wave data from different sources (i.e., survey data from employees, supervisors, spouses, colleagues; objective well-being and organizational performance indicators). Moreover, I work with data from large-scale national and international panel studies which I combine with cultural and socio-economic indicators. In the following sections, I will summarize the major findings from four different studies in which my co-authors and I focused on four different contexts: The context of couples/intimate relationships, the context of the company that an individual works for, the context of the country in which a person lives, and, finally, the context of time that covers an individual's past experiences (see Figure 2).

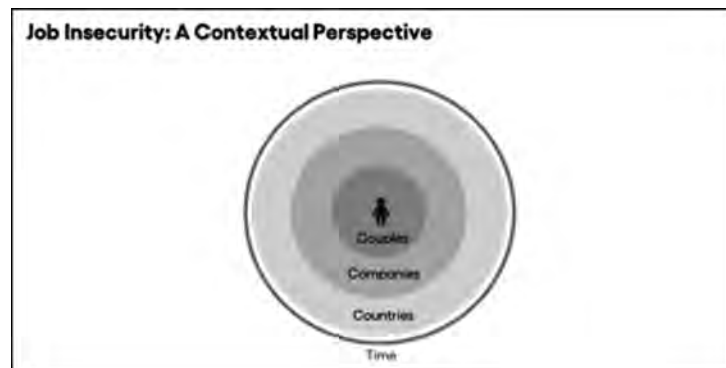


Figure 2. Overview of the four different contexts that will be covered in the studies

The couple context: Job insecurity among dual-earner couples

Dual-earner couples or couples in which both partners work have become the norm rather than an exception (e.g., OECD, 2017). Job insecurity can thus also affect both partners in a relationship. In the present study, we were interested in how job insecurity is experienced among dual-earner couples, and, more specifically, whether a person's reaction to their job insecurity is affected by whether that person's partner is likewise experiencing job insecurity. We tested our assumptions in a sample of 171 mixed-gender dual-earner couples whom we surveyed across two time points. Our main findings were (see Figure 3):

1. There were gender differences, such that we only found the proposed effects among men. The more job-insecure men felt, the less they were engaged in and enthusiastic about their work. This lower engagement, in turn, was also related to lower levels of psychological health (e.g., such as more sleep problems) and higher intentions to leave the organization and find a new job elsewhere.
2. Men's reaction to their job insecurity was amplified by their female partner's job insecurity. The more women felt job insecure, the more negatively men reacted to their job insecurity.
3. The findings may be explained based on role theory (Eagly et al., 2000). Although gender roles have become more fluid, men may still perceive working and earning money as the core of their role in society. In contrast, women may perceive to have more alternative roles available (household duties, taking care of the children, etc.) that may function as a protective shield in the case of job insecurity.

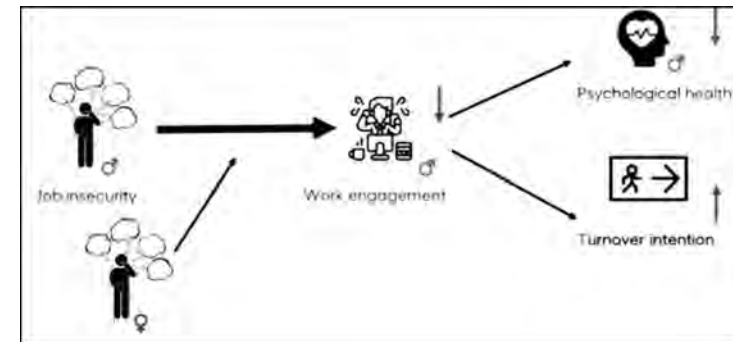


Figure 3. The interplay of females' and males' job insecurity.

The company context: Drivers of job insecurity perceptions

There has been a huge debate among scholars about why exactly individuals may perceive job insecurity. On the one hand, it has been argued that environmental factors, such as the company that one works for, are crucial triggers of job insecurity. Yet, on the other hand, research has also shown that person-related factors have an important role in stressor perceptions. We aimed at uniting both perspectives and elucidating the relative importance of both types of factors. To test our assumptions, we collected data from 640 employees from 50 different companies in Switzerland. Our main findings were (see Figure 4):

1. For environmental factors: The better a company was performing relative to its competitors, the less employees in that company were concerned about their job security. To assess company performance, we utilized a company credit agency's external company

performance rating. Employees with a temporary employment contract (in contrast to a permanent employment contract) were more likely to experience job insecurity.

2. For personality factors: Employees who had a high disposition to experience negative emotions (=negative affectivity) and who believed that events outside of their control drive their actions and the outcomes they get (=external locus of control) were more likely to perceive their job to be insecure.
3. The majority of variance in job insecurity perceptions was due to general differences between individuals (87%), whereas only a minor part (13%) was due to general differences between companies. The study thus highlights that job insecurity is a phenomenon that is largely triggered by person-related factors.

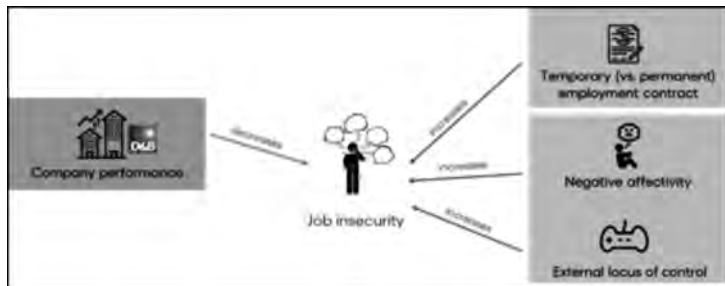


Figure 4. Factors predicting job insecurity

The country context: Cultural values and the social safety net

How we think and act is also influenced by the norms and characteristics of the country that we live in and how we have been socialized. In this study, we were interested in whether country characteristics can shape how individuals react to job insecurity. We focused on two country characteristics related to safety and security – enacted uncertainty avoidance and the social safety net. First, enacted uncertainty avoidance is a cultural value that refers to how strongly individuals within a country dislike uncertain situations (Hofstede, 2001; House et al., 2004). Countries with highly enacted uncertainty avoidance put in place norms, regulations, and institutions to alleviate such uncertain situations. Second, the social safety net is a socioeconomic characteristic referring to the extent of government regulation over the labor market and governmental social protection programs designed to protect workers from job loss and significant income declines (Blank, 1994; International Labour Organization, 2004). They also encompass regulatory mechanisms that provide for continued job security or that mandate employer contribution to benefit programs such as unemployment insurance. For example, Switzerland has highly enacted uncertainty avoidance and a strong social safety net. In contrast, the U.S. is characterized by low enacted uncertainty avoidance and a weak social

safety net. We combined survey data from 15,200 individuals from 24 countries with country data for enacted uncertainty avoidance and social safety nets to test our assumptions. Our main findings were (see Figure 5):

1. The more individuals felt job insecure, the less satisfied they were with their jobs, and the less they were emotionally attached and committed to their organization.
2. The more the cultural value of enacted uncertainty avoidance prevailed in a country, and the stronger a country's social safety net was, the less negatively individuals reacted to job insecurity in terms of reduced satisfaction and reduced organizational commitment.
3. The study demonstrates that enacted uncertainty avoidance and the social safety net are helpful resources for coping with job insecurity.

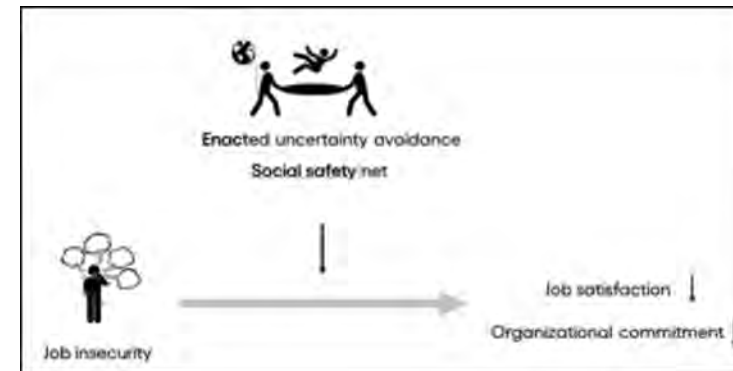


Figure 5. Protective effects of enacted uncertainty avoidance and the social safety net in the relationship between job insecurity and both job satisfaction and organizational commitment.

The context of time: The role of prior unemployment

Individuals do not live in a time vacuum, but we all have past experiences that shape our behaviors and reactions. In this study, we examined the role of prior career experiences. Specifically, we were interested in how previously experiencing unemployment might affect reactions to later job insecurity. To do so, we pitted two theoretical perspectives against each other. First, the stress sensitization perspective suggests that previous stress experiences make individuals more vulnerable to recent and future stress experiences (e.g., Luo et al., 2021). Thus, individuals with prior unemployment should react more negatively to job insecurity. In contrast, a temporal comparison perspective (e.g., Albert, 1977) suggests that adverse experiences (such as having been unemployed in the past) could act to temper individuals' reactions to the "potential" for unemployment when compared to the prior "reality" of having

been unemployed. Thus, even though their current job may not be ideal, employees may still perceive that they are in a situation that is comparably better than being unemployed. We tested our assumptions in four different single- and multi-wave datasets from Germany and the U.S., comprising a total of more than 1,600 individuals. These datasets also included many key outcomes related to job insecurity. Our main findings were:

1. For performance (e.g., job performance), health (e.g., physical health), and affective reactions, we found stronger evidence for the temporal comparison effect (see Figure 6). Thus, job-insecure employees showed fewer performance decrements, fewer health problems, and fewer decrements in well-being if they had experienced unemployment before.
2. For attitudinal reactions (e.g., job satisfaction) we found some evidence supporting the stress sensitization pattern.
3. Our study adds a life-span perspective to the study of job insecurity, and economic stressors more generally, thus enriching the currently largely contemporaneous perspective when investigating boundary conditions of job insecurity-outcome relationships.

Temporal comparison effect (example)

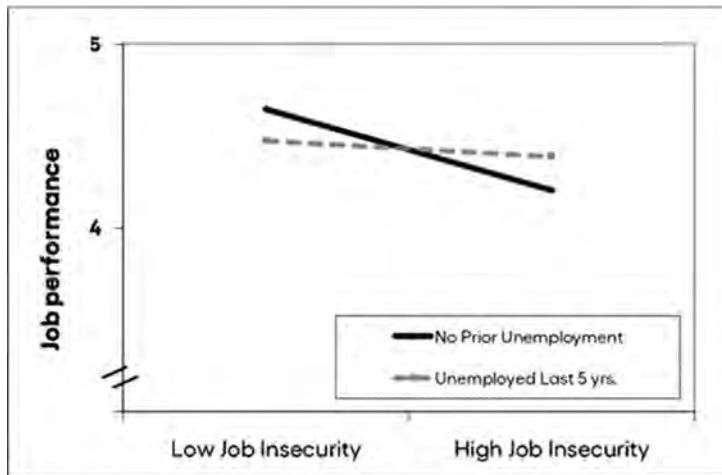


Figure 6. Graphical display of the temporal comparison effect for job performance

Theoretical and practical key takeaways

1. The findings from my research highlight the importance of viewing job insecurity as a contextual phenomenon. By considering factors from different contexts, and thus, different levels of analysis, we can enrich psychology's classic micro-perspective on human behavior and experience.
2. Employment agencies might be well advised to specifically tailor their counseling to the group of dual-earner couples. For instance, when suggesting a re-location, agencies could aim to improve the job security for both partners within a couple instead of focusing only on one partner. The finding that male partners were particularly affected by the job insecurity level of their female partners underscores how important it is to specifically tailor psychotherapeutic approaches to this group.
3. Managers should be aware of the fact that job insecurity perceptions are not primarily affected by company-related variables, such as the widely discussed company performance. Managers must be aware of boundary conditions, such as the type of contract or personality variables, which are of substantive importance in the perception of job insecurity and possibly its subsequent outcomes. As such, managers should try to decrease temporary contract arrangements and focus on the cues that employees could misinterpret (due to their personalities).
4. Governmental policies related to employment security are a potent resource for job-insecure employees. Although governmental restrictions regarding the hiring, firing and unemployment benefits of workers impede the flexibility of organizations, governments are advised to consider the benefits of providing a strong social safety net to its citizens.
5. The somewhat stronger support for the temporal comparison mechanism highlights the importance of clear and honest communication specifically for employees who have never experienced unemployment before. Yet, the slightly fewer negative reactions among employees with prior unemployment should by no means be exploited by organizations. Thus, employees with prior unemployment experiences should be taken care of in the same way as their "inexperienced" counterparts.

Notes

- Albert, S. (1977). Temporal comparison theory. *Psychological Review*, 84(6), 485-503.
- Blank, R. M. (1994). *Social protection versus economic flexibility: Is there a trade-off?* University of Chicago Press.
- Bronfenbrenner, U. (1977). Toward an experimental ecology of human development. *American Psychologist*, 32(7), 513-531. <https://doi.org/10.1037/0003-066x.32.7.513>
- Bronfenbrenner, U. (1994). Ecological models of human development. In *International encyclopedia of education* (2nd ed., Vol. 3, pp. 1643-1647). Oxford, England: Elsevier,.
- Eagly, A. H., Wood, W., & Diekmann, A. B. (2000). Social role theory of sex differences and similarities: A current appraisal. In T. Eckes & H. M. Trautner (Eds.), *The developmental social psychology of gender*. (pp. 123-174). Lawrence Erlbaum.
- Gallup. (2022, February 21). *The top 6 things employees want in their next job*. <https://www.gallup.com/workplace/389807/top-things-employees-next-job.aspx>
- Grote, G., & Staffebach, B. (2022). *Schweizer HR-Barometer 2022: Innovation und Scheitern*. Universitäten Luzern, Zürich und ETH Zürich.
- Hobfoll, S. E. (1989). Conservation of resources: A new attempt at conceptualizing stress. *American Psychologist*, 44(3), 513-524. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.44.3.513>
- Hobfoll, S. E. (2001). The influence of culture, community, and the nested-self in the stress process: Advancing conservation of resources theory. *Applied Psychology: An International Review*, 80, 337-421. <https://doi.org/10.1111/1464-0597.00062>
- Hofstede, G. (2001). *Culture's consequences* (2nd ed.). Sage.
- House, R. J., Hanges, P. J., Javidan, M., Dorfman, P. W., & Gupta, V. (Eds.). (2004). *Culture, leadership, and organizations. The GLOBE study of 62 societies*. Sage.
- International Labour Organization. (2004). *Economic security for a better world*. Author.
- Lazarus, R. S. (2001). *Emotion and adaptation*. Springer.
- Lazarus, R. S., & Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal, and coping*. Springer.
- Luo, J., Zhang, B., & Roberts, B. W. (2021). Sensitization or inoculation: Investigating the effects of early adversity on personality traits and stress experiences in adulthood. *Plos One*, 16(4), ARTN e0248822. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0248822>
- OECD. (2017). *How do partners in couple families share paid work?* <https://www.oecd.org/gender/data/how-do-partners-in-couple-families-share-paid-work.htm>



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE SABRINA BURGAT

FACULTÉ DE DROIT
INSTITUT DE DROIT DE LA SANTÉ

19 octobre 2022

Les professions médicales, l'enfance et le droit

Résumé

La famille est l'unité fondamentale de la société; c'est pourquoi ses membres - et en particulier les enfants - doivent recevoir la protection et l'assistance nécessaires pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la communauté. La Convention relative au droit de l'enfant garantit en particulier le droit de l'enfant à prétendre au meilleur état de santé possible. Il s'agit d'une conception positive du droit à la santé, qui comprend non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais qui vise un état de complet bien-être physique, mental et social. La concrétisation de ce droit à la santé des enfants dépend de nombreux facteurs. A ce titre, les professionnel·les de la santé, qui interviennent aux côtés des parents, mais aussi d'autres spécialistes de l'enfance jouent un rôle fondamental pour assurer le bien-être physique, mental et social des enfants.

Dans quelle mesure les professions médicales liées à l'enfance ont-elles un statut juridique particulier en droit suisse? Ce statut juridique doit-il évoluer au regard de la protection nécessaire qui doit être accordée aux enfants? Le but de la leçon inaugurale sera d'en esquisser les premières réflexions.



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE MÉLANIE LEVY

FACULTÉ DE DROIT
INSTITUT DE DROIT DE LA SANTÉ

9 novembre 2022

i-Léviathan : s'y soumettre pour rester en bonne santé ?

Résumé

Cette leçon inaugurale retrace de manière critique l'évolution du contrat social de santé. Les développements sociétaux, scientifiques et technologiques font évoluer les relations Etat-individu dans le contexte de la santé et de la maladie. C'est la prévention étatique qui s'est cristallisée comme dernier chapitre dans l'histoire de la gouvernamentalité du corps humain. La balance entre intérêts publics et libertés individuelles est complexe, car la prévention suscite un désir de surveiller, contrôler et discipliner l'individu en bonne santé. Les démarches de prévention sont d'ailleurs liées à un autre phénomène: celui de la digitalisation. Une santé publique de précision, ancrée dans une approche de droit personnalisé, dépend de la disponibilité de données. Finalement, la promotion de la santé a ouvert la porte à une transformation de la notion de souveraineté, allant de la privatisation de la santé publique liée au pouvoir et à l'expertise de certains acteurs privés jusqu'à l'absence de puissance publique en cas de prise de décision algorithmique. L'Etat de droit se voit ainsi confronté à des défis considérables.



LEÇON INAUGURALE DE LA PROFESSEURE THALIA BRERO

FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
CHAIRE D'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE
ET DE LA RENAISSANCE

7 décembre 2022

S'emparer du calendrier. L'usage des dates par les souverains médiévaux

Résumé

Tout au long du Moyen Âge, l'Eglise est maîtresse du temps. En cette époque où l'on ne retient pas le jour de sa propre naissance, la perception temporelle, très différente de la nôtre, s'articule essentiellement autour des fêtes religieuses qui rythment l'année. Les dates ne sont en effet connues et notées que par une petite minorité, celle des élites lettrées.

Au sein d'un calendrier avant tout liturgique, comment se positionne le pouvoir laïque ? Quand les souverains se font couronner, fondent un ordre de chevalerie, signent un traité de paix, choisissent-ils une date particulière ? Commémorent-ils le jour de leurs victoires militaires, celui de la mort de leurs ancêtres, célèbrent-ils leur propre anniversaire ? La leçon se proposera de répondre à ces questions pour déterminer si le temps des détenteurs du pouvoir se calque sur celui de l'Eglise, ou si l'on peut deviner l'émergence d'autres logiques temporelles – construites autour des événements, voire des individus.

HOMMAGE AUX DISPARUS

DÉCÈS DU PROFESSEUR GILLES ECKARD (1949-2022)

lettres médiévales, à travers un enseignement profondément humaniste dont la rigueur n'excluait pas l'humour. On mesurera son rayonnement au fait que non moins de quatre de ses élèves et assistant-e-s sont actuellement en poste dans toutes les universités romandes.

Alain Corbellari,
professeur à l'Institut de littérature française

Le professeur honoraire Gilles Eckard est décédé le 22 mars 2022, à l'âge de 73 ans. Il aura enseigné durant un quart de siècle à la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université de Neuchâtel.

Né le 4 février 1949 à Mulhouse, Gilles Eckard a fait toutes ses études en France. Reçu 4e à l'agrégation de Lettres Modernes en 1972, il est professeur dans le secondaire de 1972 à 1977, puis assistant de Georges Straka à l'Université de Strasbourg de 1977 à 1981, où il soutient, en 1980, sa thèse sur L'Antithèse sen(s)-folie dans la littérature française du Moyen Âge et devient dès l'année suivante professeur ordinaire de langue et littérature françaises du Moyen Âge à l'Université de Neuchâtel, succédant à Jean Rychner.

Gilles Eckard a fait partie de nombreuses Sociétés scientifiques et Comités de rédaction ; il a présidé la Commission philologique du Glossaire des patois de la Suisse romande, le Collegium romanicum et la branche suisse de la Société internationale arthurienne, et a intégré à deux reprises le bureau décanal de la Faculté. Il a également été l'hôte régulier des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Précises et rigoureuses, ses publications, focalisées sur des problèmes philologiques précis, mènent toujours à des considérations littéraires d'une portée considérable. Ses comptes rendus sont d'une acuité qui fait de leur lecture un complément indispensable à celle de l'ouvrage critiqué. Un volume de Mélanges lui a été dédié en 2013.

Profondément ébranlé par les polémiques internes qui ont secoué l'Université durant les premières années du XXI^e siècle, Gilles Eckard dut prendre une retraite anticipée en 2008. Après une mauvaise chute en décembre 2021, il fit une embolie pulmonaire et est décédé le 22 mars dernier.

Il laisse le souvenir d'un pédagogue exceptionnel qui a su enthousiasmer les étudiants de français pour des matières parfois réputées arides. Il a inspiré à un large public l'amour des

DÉCÈS DU PROFESSEUR
PETER ALLAN DIEHL (1943-2022)

Professeur honoraire de la Faculté des sciences

DÉCÈS DU PROFESSEUR
RENÉ DÄNDLIKER (1939-2022)

Professeur honoraire de la Faculté des sciences